

# PROF

TRIMESTRIEL - SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2020 | NUMÉRO 47

RENTRÉE 2020

## Les écoles invitées à définir leurs stratégies Covid-19

Se former  
aux nouveaux référentiels

Le Crazy Machine Challenge  
pour booster l'estime de soi

Un supplément de l'IFC  
au centre de ce magazine



## Renouer la relation



Pour cette rentrée très particulière, chaque école est invitée à élaborer une stratégie « Covid-19 » axée notamment sur le maintien du lien avec tous les élèves.  
© Lincoln/Adobe Stock.

L'autre jour, en alimentant la page Facebook Carte PROF, je suis tombé sur le « post » d'un ami qui fut enseignant, de biologie essentiellement, et qui a raccroché voici une petite dizaine d'années. Passant d'un post à l'autre, je me suis rendu compte que depuis début aout, il alimentait sa page d'une série « Covid-19 » qui en est à son dixième épisode à l'heure d'écrire ces lignes.

Outre la qualité des informations scientifiques qu'il y délivre avec beaucoup d'humour, ce sont les commentaires qui ont titillé ma curiosité. Nombreux, mais surtout pleins de « merci » et même d'un « chaque matin, j'attends l'épisode suivant de ma série scientifique ». En plus d'une belle volée de questions auquel ce joyeux retraité répond dans l'épisode suivant, toujours complice de ses « followers », parmi lesquels bon nombre d'anciens élèves... Parfois très anciens !

Je me suis dit – mais je n'en doutais pas – que mon ami avait dû nouer de sacrément belles relations avec ses élèves pour que tant d'années après, ces échanges virtuels soient à ce point empreints de reconnaissance et de remerciements pour ces partages de connaissances. Et que la relation est décidément au cœur du métier !

En cette rentrée si particulière, il s'agira bien de renouer la relation avec des élèves fragilisés par la période de confinement, et de la maintenir avec tous ses élèves si d'aventure le présentiel ne pouvait être garanti. On lira dans ces pages que des outils ont été développés pour outiller les écoles et équipes pédagogiques en vue d'un enseignement hybride présentiel/distanciel. Et que chaque école est invitée à élaborer une stratégie « Covid-19 » axée notamment sur le maintien du lien avec tous les élèves.

Bonne rentrée, et bonne lecture, dans ces pages ou via [www.enseignement.be/prof](http://www.enseignement.be/prof). Prochain numéro le 7 décembre. ●

**Didier CATTEAU**  
Rédacteur en chef



Happi, plateforme d'enseignement à distance >8

**RENTREE 2020** Un tronc commun, dix référentiels >4

Il était une fois le Peca >6

Éveil aux langues >7

Happi, plateforme d'enseignement à distance >8

e-classe.be : intégrer les outils numériques à la pédagogie >10

Les écoles invitées à définir une stratégie de différenciation,

de lutte contre le décrochage et d'hybridation >12

10 millions € pour rénover les sanitaires >15

Gratuité : nouvelles précisions >16

Aménagements raisonnables : une année transitoire >17

Objectif : la simplification administrative >18

Nouveau décret « pénurie » >20

**L'INFO** Rencontres pour faire apprendre >21

De la Crazy Machine Challenge au Prix Paola >22

Spectacle à l'école, si ça vous chante... >24

La plume au bout de la langue >25

Créa-lisons : lecture et création pour les classes de 3<sup>e</sup> maternelle >26

**LECTURES** L'évaluation dans le système éducatif >27

**FOCUS** Les voyages forment la jeunesse >28

**L'ACTEUR** Fanny Didier : « J'ai la chance d'avoir une équipe très ouverte » >30

**DROIT DE REGARD** La Fondation pour l'Enseignement veut faciliter la mobilité école-entreprise >32

**LIBRES PROPOS** Une école inclusive en marche >34

**À VOTRE SERVICE** Guide pratique pour comprendre et appliquer le RGPD en classe >37

**CÔTÉ PSY** Assuétudes : comment l'école peut prévenir >38

**À VOTRE SERVICE** Les services du Centre de ressources pédagogiques >40

**CARTE PROF** La Belgique dans tous ses états >43

Les Aventures numériques du PASS >44




# Rencontres Théâtre Jeune Public à Liège

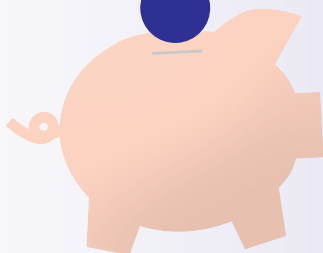
La Chambre du Théâtre Enfance et Jeunesse et l'Association des Programmateurs Professionnels organisent chaque année les Rencontres Théâtre Jeune Public, en principe en août, à Huy. Covid-19 oblige, ces Rencontres ont été reportées à Liège, en novembre grâce à la Province de Liège et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les enseignants peuvent y découvrir les spectacles destinés au jeune public. [www.provincedeliege.be/fr/node/297](http://www.provincedeliege.be/fr/node/297)



## Allocations d'études via Mon Espace



Depuis juillet, et jusqu'au 31 octobre, les parents des élèves mineurs du secondaire et les étudiants du supérieur peuvent introduire leur demande d'allocation d'études. Les conditions d'octroi figurent sur <https://allocations-etudes.cfwb.be>. Il est vivement conseillé d'introduire la demande par voie électronique, et depuis cette année, cela passe par Mon Espace, le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui permet de s'identifier et d'accéder au formulaire avec sa carte d'identité ou via Itsme.




## MANOLO : aussi pour le numérique

Le dispositif MANOLO permet aux équipes éducatives de financer l'achat de ressources labellisées auprès d'éditeurs ayant signé la charte de labellisation. Le choix peut également se porter sur diverses ressources numériques : logiciels, applications

ou encore accès à une plateforme pédagogique en ligne. Les détails via [www.enseignement.be/manolo](http://www.enseignement.be/manolo)



## Que font les enfants et les ados en ligne ?



Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias et Média Animation ont mené une enquête sur l'usage du web par les enfants et les ados, baptisée #Génération2020. Enseignants et autres professionnels peuvent s'inscrire à la journée de diffusion des résultats de l'enquête, le mercredi 16 septembre. [www.generation2020.be](http://www.generation2020.be).

© Szasz-Fabian Jozsef/Adobe Stock

# Un tronc commun, dix référentiels

**Le tronc commun renforcé démarre cette année, avec le maternel. Ce niveau sera aussi le premier à travailler avec un nouveau référentiel. Neuf autres référentiels suivront, dès la rentrée 2021.**



La réforme du tronc commun s'inscrit dans le cadre des objectifs d'amélioration de l'équité et de l'efficacité de notre enseignement, recherchés par le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Il s'agissait, en ce sens, de doter l'ensemble des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles d'un bagage réellement commun de savoirs, savoir-faire et compétences. Ainsi que de soutenir le nouveau parcours commun, de la 1<sup>re</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire, par des référentiels appropriés.

Ces référentiels se substitueront aux *Socles de compétences* au fur et à mesure de la mise en œuvre du nouveau tronc commun. Et, de même que les *Socles de compétences*, ces référentiels auront une portée inter-réseaux : ils décrivent le « quoi apprendre », tandis que le « comment le faire », relève des pouvoirs organisateurs.

Ces référentiels sont au nombre de dix. Le premier, référentiel des compétences initiales, est d'application, à partir de cette rentrée, dans les trois années du maternel. À ce référentiel feront suite neuf référentiels disciplinaires, qui concerneront les niveaux primaire et secondaire, et commenceront à s'appliquer à la rentrée

2021 dans les deux premières années du primaire (lire « Tronc commun et référentiels : les formations »). S'ils ne font pas table rase des *Socles de compétences* et ni des valeurs et principes du décret Missions, ils engagent aussi d'importants changements.

## Un curriculum balisé par année

Les contenus et les attendus des douze années du nouveau curriculum pédagogique sont définis de manière précise, balisés à l'échelle annuelle, et toujours en veillant à situer les apprentissages menés au sein d'une année par rapport à l'amont (ce qui a été travaillé précédemment), et à l'aval (ce qui sera travaillé ultérieurement).

Dans cette approche, on ne fonctionne plus autour de notions de cycles et d'étapes,

cependant les enseignants et les équipes pédagogiques sont plus que jamais invités à collaborer horizontalement, à l'échelle d'une année, mais aussi verticalement, entre années, pour garantir une bonne continuité des apprentissages.

Par ailleurs, même définie annuellement, la maîtrise des contenus et des attendus devra tenir compte des rythmes d'apprentissage et capacités de progression de chaque élève. Des moyens d'encadrement supplémentaires interviendront pour faciliter la prise en charge de l'hétérogénéité des classes, durant au moins deux périodes hebdomadaires, dès la rentrée 2021.

## Apprentissage par domaines

Les grandes visées d'apprentissage sont définies au travers de huit « domaines » : cinq domaines spécifiques, qui rassemblent des apprentissages disciplinaires parents et trois domaines transversaux.

Les domaines transversaux sont les suivants : *La créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre* (domaine 6), *Apprendre à apprendre et poser des choix* (domaine 7) et *Apprendre à s'orienter* (à travers son parcours, domaine 8). À l'instar du référentiel des compétences initiales propre au maternel<sup>(1)</sup>, les neuf référentiels disciplinaires contribueront à l'atteinte des visées d'apprentissage de ces domaines.

À titre d'exemple, les domaines transversaux 6 et 7 seront déjà investis en classes maternelles. Et idem des domaines spécifiques : les domaines Français, Arts et culture et Langues modernes donneront lieu à des apprentissages spécifiques dans le cadre du Parcours d'éducation culturelle et artistique et de l'Éveil aux langues (lire en pages 6 et 7). •

## M. G.

<sup>(1)</sup> Le référentiel des compétences initiales est à lire (après création de son compte et connexion) sur [www.e-classe.be/article/tronc-commun-referentiel-des-competences-initiales-19537](http://www.e-classe.be/article/tronc-commun-referentiel-des-competences-initiales-19537)

# Tronc commun et référentiels : les formations

**Des formations au tronc commun renforcé seront déployées par l'Institut de la Formation en cours de la Carrière tout au long de l'année.**

## Pour le maternel

Des formations tronc commun/référentiel des compétences initiales sont organisées pour :

**Les enseignants, dont les maîtres de psychomotricité, du maternel ordinaire** qui n'ont pas pu suivre la formation en 2019-2020 (crise sanitaire, nouveaux enseignants etc.). Formation obligatoire. Le programme de la formation recommence à partir de septembre.

**Les enseignants, dont les maîtres de psychomotricité, du maternel spécialisé impliqué dans un dispositif d'intégration.** Formation obligatoire. À partir de février.

**Les puéricultrices et puériculteurs.** Une formation, sur base volontaire, est organisée sur le référentiel et ses implications dans le cadre du métier et du travail conjoint avec l'enseignant-e. Des sessions sont proposées dans les différentes zones géographiques. À partir de février.

[www.ifc.cfwb.be/tronccommun](http://www.ifc.cfwb.be/tronccommun)

Après la formation au référentiel des compétences initiales, l'an passé, seront concernés les directions de l'enseignement fondamental ordinaire et les enseignants de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> primaire, du fondamental ordinaire et du spécialisé impliqué dans un dispositif en intégration. Mais les formations pour le niveau maternel se poursuivent (lire ci-contre).

### Directions en présentiel

Comme on lira dans le supplément IFC encarté dans votre magazine, il s'agira d'un jour de formation pour les directions, dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre. Organisation en présentiel, par groupes d'une vingtaine de personnes. Pour Ophélie Tasson, une des dix formatrices et formateurs qui l'encadreront, « *c'est le nombre idéal pour ce type de formations, qui doit être le plus participatif possible, avec du partage et des échanges* ».

Les formateurs, qui ont une expérience de direction d'établissement, fonctionneront en binôme, afin de pouvoir accompagner les sous-groupes qui se formeront au cours de la journée, autour de cinq séquences. Avec un objectif général qui est, selon M<sup>me</sup> Tasson, de « *donner des clés de lectures pour les nouveaux référentiels, dans le cadre des enjeux du tronc commun. Et de faire comprendre les liens existants entre les contenus et les attendus définis d'une année à l'autre par les neufs référentiels du curriculum pédagogique, curriculum à la fois commun à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au bénéfice de chaque élève.* » Une attention particulière sera bien sûr aussi portée au lien entre les nouveaux référentiels disciplinaires et celui des compétences initiales.

Par ailleurs, M<sup>me</sup> Tasson souligne que les référentiels font partie d'une logique systémique plus vaste, allant des contrats d'objectifs, de



l'affirmation du leadership pédagogique des directions et de la place du travail collaboratif, jusqu'aux nouveaux dispositifs prévus à l'appui de la réforme. « *Comme l'accompagnement personnalisé des élèves ou l'outil que sera le Dossier d'accompagnement de l'élève (D'AccE).* »

### Dispositif « hybride » pour P1-P2

Un dispositif similaire à celui mis en place dans le cadre du référentiel des compétences initiales, à distance et en présentiel, articulera la formation (obligatoire) des institutrice-s du début du primaire. Consacrées aux finalités et aux éléments constitutifs du tronc commun, avec une attention particulière aux clés de lecture pour appréhender les nouveaux référentiels, elle se déroulera en quatre phases, dont trois moments à distance.

Le report des formations à destination des enseignants de maternel en raison de la crise ayant un impact sur l'organisation des formations P1-P2, les enseignants de P1 et de P2 ne pourront pas tous suivre l'entièreté de la formation durant l'année scolaire 2020-2021 mais les balises seront bien travaillées avec l'ensemble du public concerné avant la rentrée 2021. Démarrage, en janvier 2021. ●

**M. G.**

# Il était une fois le



**Le PECA : dès septembre, un processus novateur à destination de chaque élève de l'enseignement maternel dans un premier temps. Propre à chacun, tissé d'expériences culturelles et artistiques multiples, qui s'étendra progressivement tout au long de la scolarité et reposera sur un cours d'Éducation culturelle et artistique.**



Le PECA, une aventure à long terme qui débute cette année en maternel pour s'étendre peu à peu jusqu'à la fin du secondaire.

Le Parcours d'Éducation culturelle et artistique (PECA) sera mis en œuvre de façon généralisée en ce mois de septembre 2020 dans les classes maternelles en premier lieu. Son architecture a été approuvée par le Gouvernement le 17 juillet dernier.

Le PECA a une vocation : imprégner chaque enfant puis adolescent, dès son entrée à l'école, et peu à peu jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, d'un goût pour l'exploration culturelle et artistique.

Une aventure à long terme, notamment à travers le cours d'Éducation culturelle et artistique, dispensé par le/la titulaire à raison de quatre périodes hebdomadaires en maternelle, de deux pour le reste du tronc

commun. Un parcours alimentant les différents domaines d'apprentissage, creusant la dimension culturelle des savoirs, qui mènera les élèves à explorer des connaissances et des pratiques mais aussi à rencontrer des artistes, des lieux, des métiers...

## Des repères

Une aventure balisée, afin de ne pas se perdre en route, tout en arpentant des chemins de traverse riches de découvertes et de sens. Des repères sous forme d'orientations pédagogiques tout d'abord. Ainsi, un *Référentiel de l'Éducation culturelle et artistique* <sup>(1)</sup> identifie les contenus et objectifs fondamentaux de

ce cursus, encourage le développement de compétences transversales, fournit des illustrations et opère des croisements entre disciplines. Par ailleurs, de nouveaux acteurs sont attendus sur la scène du PECA : tout d'abord, des enseignants relais, motivés par la perspective de cette avancée majeure en matière de relations entre École et Culture pourront contribuer à une implémentation fructueuse du PECA au sein de leur établissement.

## Des référents culturels et scolaires

Ensuite, dès janvier 2021, 25 conseillers « référents culturels » seront engagés et accompagneront les écoles pour faciliter cette mise en place, notamment via un dialogue avec le monde culturel. Réciproquement, des opérateurs culturels se positionneront comme référents – scolaires cette fois –, forts de leur expérience des partenariats Culture-École. Ils interviendront pour amplifier, animer, coordonner, transposer des synergies déjà vivaces dans de nombreux établissements depuis longtemps.

Enfin, un centre de ressources documentaires dit « CDoc », hébergé sur le site de la Cellule Culture-Enseignement et accessible via les portails Enseignement.be et Culture.be présentera un répertoire des opérateurs culturels, une liste de toutes les écoles de Fédération Wallonie-Bruxelles, des renseignements d'ordre administratif ou évènementiel, mais aussi des exemples de pratiques inspirantes à travers la diversité des modes d'expression.

Septembre 2020 sera inédit, assurément et positivement. Gageons que l'intensification des dynamiques d'éveil de la curiosité et de l'appétit culturels, de la valorisation de la créativité et du décloisonnement disciplinaire et sectoriel participeront à consolider et catalyser les liens entre les mondes de l'Enseignement et de la Culture, au bénéfice de tous les enfants. ●

**Sophie MULKERS**

<sup>(1)</sup> Accessible via e-classe : [www.e-classe.be/article/tronc-commun-referentiel-des-competences-initiales-19537](http://www.e-classe.be/article/tronc-commun-referentiel-des-competences-initiales-19537)



# Éveil aux langues

**La réforme du tronc commun consacre l'apprentissage d'une première langue moderne en 3<sup>e</sup> primaire. Entre la 1<sup>re</sup> maternelle et la 2<sup>e</sup> primaire, l'éveil aux langues ouvrira la voie.**



Un document, intitulé *Éveil aux langues. Balises de progression et ressources pédagogiques de M1 à P2*<sup>(1)</sup>, est à la disposition des titulaires qui ont à intégrer l'éveil aux langues dans leur classe. Il a été dirigé par Wim De Grieve, inspecteur – aujourd'hui pensionné – de seconde langue pour le fondamental, ayant aussi contribué au référentiel des Langues modernes.

L'intérêt de M. De Grieve pour l'éveil aux langues remonte aux années 1980, notamment grâce aux travaux sur le *Language Awareness*<sup>(2)</sup>, et il a participé à diverses initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles tels que des projets-pilotes menés dans des écoles début des années 2000.

« Le soufflé est sans doute retombé ensuite, regrette-t-il, mais maintenant c'est une activité qui fait partie du tronc commun ». D'où l'intérêt d'un document proposant une didactique formalisée à la manière d'un référentiel, autour de savoirs, savoir-faire et compétences, avec des balises de progression, même si, M. De Grieve le souligne, « l'éveil aux langues n'est pas une discipline mais un ensemble d'activités pouvant préparer le terrain à l'apprentissage de la première langue moderne. On connaît les yeux ronds que font nos enfants francophones unilingues quand arrive, en 3<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> primaire, un professeur de néerlandais qui leur parle de 'Het' worden... »

Il importe à M. De Grieve de dire qu'avec l'éveil aux langues, on ne demande pas aux enseignants de faire quelque chose en plus, mais de « travailler autrement, au profit de ce qu'ils font déjà ». Par exemple ? « Tous les matins, il y a un rituel en maternel, pour se dire bonjour notamment. » Et justement il se fait

qu'il existe un livre multilingue intitulé *Bonjour, tortue !...* « Ou encore, l'enseignant peut demander aux enfants comment on se salue chez eux, ce qui peut donner lieu à des hola ou à des salut. »

Est-il plus facile de mener des activités d'éveil aux langues dans des classes multiculturelles, comme c'est le cas dans les grandes villes ? « Sans doute, répond-il, mais c'est possible partout. Vous et moi, parlons français avec des accents différents... Et l'enseignant qui y prête attention peut être étonné que, dans des classes apparemment très homogènes, certains ont des parents ou des grands-parents qui n'étaient pas francophones ». Et quelle fierté pour un enfant de pouvoir dire à ses condisciples qu'il connaît quelques mots d'une autre langue...

L'ancien inspecteur souligne aussi qu'on ne demande pas aux enseignants d'avoir des connaissances linguistiques, le document sur l'éveil aux langues contenant une diversité de ressources sur lesquelles s'appuyer.

Enfin, il insiste particulièrement sur les bénéfices des pratiques d'éveil aux langues pour la maîtrise du français et le développement de la curiosité d'esprit : « la découverte, l'exploration et la comparaison d'une variété de langues apprennent aux élèves à se décentrer ». Et il fournit une précision : la période de 50 minutes d'éveil aux langues visée par la circulaire de rentrée<sup>(3)</sup> peut être sécable. ●

## M. G.

<sup>(1)</sup> [www.e-classe.be/article/tronc-commun-veil-aux-langues-19534](http://www.e-classe.be/article/tronc-commun-veil-aux-langues-19534)

<sup>(2)</sup> Titre générique des travaux du Britannique E. Hawkins pour favoriser la mutualisation des apprentissages linguistiques réalisés dans les différents cours.

<sup>(3)</sup> Circulaire 7674 ([www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)).



# happi

## la plateforme d'enseignement à distance de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), via le Service général du Numérique éducatif, en collaboration avec l'ETNIC, met à disposition des établissements de l'enseignement obligatoire qui le souhaitent une plateforme pour l'enseignement à distance : il s'agit de Happi, la plateforme d'hybridation des apprentissages interactifs. <sup>(1)</sup>

Happi est au service de la pédagogie et peut s'utiliser comme et quand on le souhaite. Cet environnement d'enseignement hybride ou à distance est un outil standardisé, sécurisé et stable qui fonctionne sous le logiciel Moodle, connu et reconnu dans le monde de l'enseignement.

Happi offre un cadre de confiance tout en protégeant les données personnelles des élèves ainsi que leurs parcours d'apprentissage, travaux et évaluations. Les données à caractère personnel tant des enseignants que des élèves sont traitées en conformité avec les lois sur la protection des données et de la vie privée, en ce compris le Règlement général de protection des données (RGPD) <sup>(2)</sup>.

Happi s'adresse à tous les réseaux, établissements scolaires et élèves, et prévoit de nombreuses fonctionnalités modulables qui permettent aux enseignants de créer des cours en ligne.

### Gestion des accès

Le chef d'établissement (ou l'un de ses représentants) peut à tout moment introduire une demande <sup>(3)</sup>. L'enseignant et les élèves de l'établissement, une fois connectés sur la plateforme Happi, ont alors accès aux différents espaces auxquels le gestionnaire Happi de l'établissement les aura inscrits au préalable.

### Sécurité

Chaque enseignant de l'établissement a également accès à Happi directement à partir de « Mon Espace » <sup>(4)</sup>, le guichet électronique de la FW-B entièrement sécurisé par une authentification forte (eID ou Itsme). L'enseignant peut également se connecter directement sur la plateforme grâce aux identifiants qu'il utilise sur la plateforme e-classe.be (s'il a activé son compte au préalable).

### Espace de partage

Au-delà des échanges avec les élèves, Happi offre une grande flexibilité, permettant la création d'une « salles de profs » virtuelle, des « e-valves » pour les élèves et des espaces dédiés à un projet ou partagés par plusieurs utilisateurs.

### Pour vous aider

Afin de guider le gestionnaire Happi dans sa gestion quotidienne, le document *Guide du gestionnaire Happi* est également mis à sa disposition sur la plateforme. De plus, des tutoriels destinés aux enseignants et aux élèves sont également disponibles sur la plateforme.

Pour plus de détails, voir la circulaire 7697 <sup>(5)</sup>.

### Dorothée SELLE

<sup>(1)</sup> [happi.cfwb.be](http://happi.cfwb.be)

<sup>(2)</sup> Voir l'article à ce sujet en page 37

<sup>(3)</sup> [www.transversal.cfwb.be/eforms/portal/rest/start/fohappi?context=EDU](http://www.transversal.cfwb.be/eforms/portal/rest/start/fohappi?context=EDU)

<sup>(4)</sup> [monespace.fw-b.be](http://monespace.fw-b.be)

<sup>(5)</sup> [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)



### EN RÉSUMÉ

- Plateforme d'enseignement à distance sécurisée
- Choix libre des établissements
- Logiciel Moodle
- Structure personnalisable en fonction des besoins
- Respect du RGPD
- Modularité et évolution
- S'adapte à tous les écrans
- Support technique assuré par l'ETNIC



# Une formation en ligne sur l'environnement hybride

Dans le cadre de la Stratégie de rentrée 2020, la Fédération Wallonie-Bruxelles met à votre disposition, sur la plateforme Happi <sup>(1)</sup>, le module de formation en ligne « Enseignement hybride ».

Les publics ciblés sont les enseignants et les directions d'établissement de tous les niveaux et types d'enseignement de l'enseignement obligatoire. Débutant ou expérimenté, cette formation s'adresse à chacun en proposant deux portes d'entrée. L'une, pour les novices, guide l'enseignant afin de lui permettre de progresser pas à pas. L'autre, pour les plus expérimentés, permet à chacun de choisir les éléments qu'il souhaite aborder. À l'issue de ce cours, les enseignants disposeront d'éléments pour développer des composantes en modalités à distance de leurs cours selon deux volets :

- adapter un cours à la formation à distance en construisant des scénarios pédagogiques hybrides alliant présence et distance des élèves, en définissant des modes de communication, d'interaction et de collaboration avec et entre les apprenants ;
- diffuser des ressources de formation en présentant des contenus et activités d'apprentissage à distance, des ressources ainsi que des évaluations formatives, en modalité synchrone ou asynchrone.

Pour plus de détails, voir la circulaire 7698 <sup>(2)</sup>. ●



<sup>(1)</sup> Voir article ci-contre

<sup>(2)</sup> [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)

## Indemnité forfaitaire pour les enseignants

Afin de pouvoir mettre en place un enseignement hybride, il s'agit que chacun soit outillé en matériel informatique et dispose d'une connexion Internet. Pour ce faire et depuis 2019, les enseignants ont droit à une indemnité annuelle de 100 euros pour l'utilisation à des fins professionnelles de leurs outils informatiques et de leur connexion internet privés. Ce montant est versé aux enseignants chaque année avant le 31 décembre. Plus de détails dans la circulaire 7387 ([www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)).

## Pour outiller les élèves

Les élèves moins favorisés ne sont pas oubliés puisque 4 000 ordinateurs reconditionnés, fournis par l'asbl Digital for Youth, leur seront acheminés dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre. L'objectif de cette action est d'intégrer la dimension hybride dans l'équipement numérique des élèves, en tenant compte de la fracture numérique.

## Se lancer dans la pédagogie hybride et à distance avec le numérique

Ce dossier vise à présenter, aux professionnels de l'éducation, débutants ou aguerris, les modalités de l'enseignement hybride et à distance. Il appuie et enrichit la réflexion des enseignants sur l'hybridation des apprentissages.

Dans cette réflexion, les outils numériques offrent un apport indispensable. C'est pourquoi, le Service général du Numérique éducatif a rassemblé un grand nombre de ressources structurées et contextualisées afin de correspondre aux principaux usages pédagogiques possibles et aux besoins des enseignants.

Dossier disponible sur e-classe : <https://fwb.e-classe.be/pedagogie-hybride>

# e | e-classe.be

**Le Service général du Numérique éducatif a rassemblé des ressources afin de permettre aux enseignants d'intégrer les outils numériques à leur pédagogie. Les dossiers et les fiches abordent l'éducation au et par le numérique, l'utilisation de celui-ci comme objet d'apprentissage ou au service des disciplines, ainsi que des outils destinés au développement professionnel des enseignants. Les publications présentées ci-dessous sont toutes disponibles sur la plateforme de ressources numériques éducatives e-classe.be.**



Les fiches praTICES dressent, de manière synthétique et visuelle, les atouts, utilisations possibles et points d'attention liés à une sélection d'outils numériques ciblés à exploiter au service des objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants.

Chaque fiche établit un lien avec une compétence numérique en prenant pour

référence la norme européenne des DigCompEdu (pour plus d'information, voir l'article e-classe à propos de ce référentiel européen des compétences numériques : [fwb.e-classe.be/DigCompEdu](http://fwb.e-classe.be/DigCompEdu)).

Une liste de ressources complémentaires, disponibles sur e-classe.be, est renseignée et régulièrement actualisée. L'ensemble de ces fiches constitue une thématique disponible à l'adresse [fwb.e-classe.be/fiches-praTICES](http://fwb.e-classe.be/fiches-praTICES).



## Osons la collaboration numérique

*Osons la collaboration numérique* propose des pistes pour organiser des activités à distance avec les élèves. Mettre en œuvre un projet collaboratif avec eux peut ajouter une réelle plus-value pédagogique à ces activités. Ce dossier donne des conseils pour adapter la pédagogie (méthodologie, posture...) et accompagner efficacement les élèves dans cet apprentissage.

## Le numérique et les troubles d'apprentissage

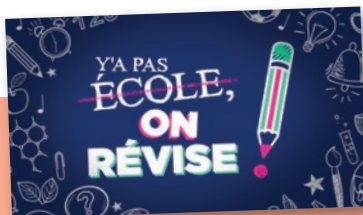
Le numérique peut avoir une réelle utilité dans son usage auprès des élèves présentant des troubles d'apprentissage. Il existe une multitude d'outils développés ou détournés afin de compenser les inconvénients qu'ils rencontrent. Le dossier *Le numérique et les troubles d'apprentissage* permet aux professionnels de l'éducation de découvrir ces outils, de les démystifier et d'envisager leur utilisation.

## La classe inversée

Ce dossier se penche sur la méthode de la classe inversée, une façon d'organiser différemment le temps de travail à l'école et à la maison. Accompagné d'outils, de tutoriels et de témoignages, il aide les enseignants à mettre en place cette méthode au sein des classes.

## À la conquête des réseaux sociaux dans l'enseignement

Le dossier *À la conquête des réseaux sociaux dans l'enseignement* donne les clés aux enseignants pour favoriser l'acquisition des bons gestes et attitudes des élèves sur les réseaux sociaux. Utilisés dans un scénario pédagogique réfléchi et structuré, les réseaux sociaux offrent de nombreuses plus-values à l'enseignement : la motivation pour les élèves qui travaillent avec des outils qui leur sont familiers, la proximité avec les apprenants ou l'accessibilité aux ressources sont quelques exemples.



## Y'a pas école, on révisé !

Dès le début du confinement, la RTBF, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, a proposé une nouvelle offre éducative ludique et instructive à destination des enfants de 6 à 12 ans. Il s'agit de l'émission *Y'a pas école, on révisé !*, diffusée à l'antenne et sur la plateforme Auvio.

À partir de la rentrée, cette émission se poursuit. Les séquences éducatives diffusées seront ensuite mises à disposition des enseignants sur e-classe et continueront à être accompagnées de fiches pédagogiques rédigées par le Service général de l'Inspection de l'Administration générale de l'Enseignement.

► [fwb.e-classe.be/YPEOR](http://fwb.e-classe.be/YPEOR)



## Autoévaluer ses compétences numériques en tant qu'enseignant

Le guide pratique à destination des professionnels de l'éducation *Autoévaluer ses compétences numériques en tant qu'enseignant* présente des outils gratuits pour que les membres du personnel de l'enseignement puissent évaluer leurs compétences numériques, s'orienter vers des formations pertinentes et être mieux outillés pour accompagner leurs élèves dans l'acquisition de compétences numériques.

Une présentation synoptique de quatre outils

d'autoévaluation des compétences numériques, ainsi que des témoignages d'enseignants qui les ont testés permettent de sélectionner l'outil le plus en adéquation avec leurs attentes.

► [fwb.e-classe.be/autoévaluer-ses-compétences-numériques](http://fwb.e-classe.be/autoevaluer-ses-compétences-numériques)



## #Apprenons d'ailleurs !

À travers le monde, des organismes internationaux, acteurs publics ou universités et hautes écoles diffusent des ressources gratuites, utiles et pertinentes pour les enseignants.

e-classe, via sa nouvelle rubrique #Apprenons d'ailleurs, propose chaque semaine une sélection de ces ressources pédagogiques de qualité en vue de nourrir la pratique des enseignants.

► [fwb.e-classe.be/apprenons-d-ailleurs](http://fwb.e-classe.be/apprenons-d-ailleurs)

# Les écoles invitées à définir un de lutte contre le décro



**Durant ce premier trimestre, les écoles sont invitées à établir, à partir de la situation du printemps dernier, une stratégie d'hybridation, de différenciation, et de lutte contre le décrochage. Avec l'aide de leur délégué au contrat d'objectifs.**

Les circulaires 7691 (pour le maternel et le primaire) et 7686 (pour le secondaire, y compris l'artistique à horaire réduit), diffusées les 19 et 18 août<sup>(1)</sup>, ont balisé les consignes liées aux quatre scénarios établis fin juin et « colorés » en vert, jaune, orange et rouge. Ce sont elles qui, à l'heure de boucler cette édition, permettaient aux directions d'organiser cette rentrée très particulière.

Inutile d'entrer dans les détails puisque la rentrée a eu lieu, mais évoquons ici une démarche essentielle demandée aux écoles et à leurs équipes pédagogiques : l'élaboration, ce premier trimestre, d'une stratégie de différenciation, de lutte contre le décrochage et d'hybridation. Et cela avec le soutien du nouveau corps de Délégués au contrat d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ). Explications avec Christophe Cavillot et Dominique Lorent qui, avec leur collègue Nicolas Demande et dix DCO, ont planché sur la question cet été, et sur un outil interactif mis à disposition des équipes pour les aider dans leur réflexion.

**Christophe Cavillot :** Assez rapidement, le pouvoir régulateur a constaté que le confinement a des impacts majeurs sur différents axes. Les écoles ont rapidement relayé le décrochage massif des élèves. Souvent, on ramène l'obligation scolaire à la question des apprentissages, mais la socialisation, la construction de soi, le bien-être, l'orientation, ça passe aussi par le groupe-classe. Tous les élèves ont besoin de l'école !

**Dominique Lorent :** J'ajouterais que les pédiatres ont pointé un gros manquement dans la construction de soi pour les enfants du maternel, parce que c'est dans les interactions avec les autres qu'elle s'opère. Et il en va de même pour les adolescents.

**C.C. :** Le deuxième problème identifié, c'est le creusement des écarts entre les élèves. Et chez nous, on arrive difficilement à résorber ces écarts, qui se sont aggravés avec la crise. Le troisième élément mis en évidence, c'est que, globalement, l'école n'était pas prête

# La stratégie de différenciation, d'accrochage et d'hybridation

pour hybrider les apprentissages, c'est-à-dire pour mener à distance des activités de renforcement, de consolidation des apprentissages, et encore moins pour démarrer de nouveaux apprentissages. On a été pris de court là-dessus.

Donc le pouvoir régulateur, au vu de ces trois problèmes majeurs, a décidé qu'il était nécessaire que les écoles, dans la logique du pilotage des établissements qui est une nouvelle gouvernance, se définissent des stratégies en lien avec ces problématiques.

## Des stratégies de crise

Ce sont bien des stratégies de crise qu'on demande à l'école de construire durant le premier trimestre, en se basant sur la nouvelle dynamique de pilotage, qui consiste à regarder en arrière ce qu'on a construit, à l'analyser, et au départ de ça, en fonction des

ressources disponibles, définir ce qu'on fera en différenciation, accrochage et hybridation, si on est à nouveau en vert, en jaune, en orange, ou en rouge. C'est vraiment la dynamique des plans de pilotage appliquée à des stratégies de crise.

Le pouvoir régulateur a confié à notre nouveau corps de DCO/DZ la mission d'offrir ce service de soutien à la réflexivité des écoles, dans la construction de leur stratégie.

**D.L. :** Dans le principe des plans de pilotage, il y a l'autonomie des écoles et leur responsabilisation, et une forme de reddition des comptes. Si on veut donner corps et vie aux plans de pilotage, il faut que ces plans prennent en compte le contexte de l'école, ce qu'elle vit au plus proche d'elle-même. On ne pouvait pas, en tant que corps participant au pilotage, passer à côté de quelque chose qui a impacté toutes les écoles !

Globalement, l'école n'était pas prête pour hybrider les apprentissages...

## Les CPMS au cœur de la lutte contre le décrochage

Comme l'explique Dominique Lorent, Directeur de zone, « plusieurs missions ont été confiées à différents services ». On lira en page 8 que le Service général du numérique éducatif a conçu avec ETNIC la plateforme Happi, une plateforme d'hybridation des apprentissages interactifs <sup>(1)</sup>. Autre acteur, le Service général de l'Inspection, qui « va aller voir dans les écoles où il y a eu des pratiques inspirantes ».

« Une autre mission a été confiée en partie au Chantier du Pacte chargé de l'accrochage scolaire, en partie au Service d'Aide à la Jeunesse, et même au service du Numérique éducatif, poursuit Dominique Lorent. Elle consiste à établir un cadastre des services appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles, subventionnés par la Fédération, mais aussi ceux qui sont organisés par d'autres entités comme les communes. » « L'idée est de pouvoir donner des informations aux écoles sur tous les partenaires à activer si elles en ont besoin. Dont par exemple tous les espaces numériques disponibles au cas où les écoles devaient fermer. »

Les CPMS ont évidemment un rôle à jouer en la matière, comme le souligne la circulaire 7677 <sup>(2)</sup>, qui leur demande d'« inscrire la lutte contre le décrochage au cœur de leurs préoccupations dès les premiers jours de rentrée ».

Plus concrètement, les CPMS, « aux côtés des équipes éducatives, sont invités à mobiliser les intervenants actifs dans le cadre des cellules de concertation locales (représentants d'AMO, SAJ, etc.) et autres organes de concertation, afin d'activer un travail de réseau étendu et efficace. La collaboration doit pouvoir s'ouvrir également à un ensemble d'acteurs impliqués de diverses façons dans l'accompagnement des élèves dans des contextes extra ou parascolaires : par exemple, des personnes issues des écoles de devoirs ou des maisons de jeunes ».

<sup>(1)</sup> <https://happi.cfwb.be>

<sup>(2)</sup> [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)

### 35 000 périodes supplémentaires

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé un décret octroyant un maximum de 35 000 périodes supplémentaires aux écoles ayant des implantations en indice socio-économique 1 à 10. Comme l'expliquent les circulaires 7704 et 7705, ces moyens doivent être affectés à des pratiques de différenciation des apprentissages. Des périodes à utiliser d'ici le 31 décembre, un PO pouvant décider de les répartir sur toute l'année.

### Refus de réinscription limités

Le Parlement a limité les refus de réinscription d'un élève au refus « *exclusivement justifié par un des faits justifiant une exclusion définitive* ». [www.galillex.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_02.php?ncda=48229&referant=102](http://www.galillex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=48229&referant=102)

### DASPA-FLA : obligation de formation reportée

Le décret relatif à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves ne maîtrisant pas la langue de l'enseignant prévoit que l'enseignant doit avoir suivi une formation spécifique. L'obligation de formation a été reportée à septembre 2021, la crise ayant bouleversé l'organisation et la programmation 2020-2021 des formations DASPA-FLA. La circulaire 7678 liste une série de formations permettant aux enseignants concernés de rencontrer l'obligation. [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)

### Des ordinateurs à distribuer aux écoles

L'ASBL Digital for Youth collecte et reconditionne des ordinateurs qui seront distribués aux écoles sélectionnées par les fédérations de pouvoirs organisateurs en fonction des critères établis par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une fois livrés par l'ASBL à l'Administration générale de l'Enseignement, les ordinateurs seront livrés directement aux écoles concernées.

### Une aide à la réflexion

#### PROF : Quel sera le rôle des DCO ? Ils vont tous aller dans les écoles ce trimestre ?

**C.C. :** C'est important de préciser que les DCO ne sont pas là pour conseiller. Ça, c'est le rôle des conseillers au soutien et à l'accompagnement (CSA). Dans le cadre de ces stratégies de crise, ils ne sont pas là pour contrôler. On est simplement là pour échanger autour du produit des réflexions et, par quelques questions, d'essayer de voir si on a pensé à tout.

C'est une démarche en trois temps. Un : on produit un canevas de réflexion qu'on dépose aux écoles qui vont s'en saisir en autonomie ou avec les CSA, parce qu'il est important de souligner que les écoles ont des partenaires privilégiés, au sein des fédérations de PO, pour travailler concrètement au jour le jour.

Deux : les écoles se définissent leurs stratégies au départ de l'état des lieux qu'elles ont réalisé. Trois : il y a une rencontre avec leur DCO au cours de laquelle on va échanger et simplement s'assurer que les écoles ont réfléchi.

Mais c'est inimaginable de penser qu'une école pourrait vivre cette année scolaire sans vouloir rattraper les retards scolaires, rattraper les élèves qui sont dans la nature, et ne pas prévoir un dispositif au cas où une nouvelle pandémie arriverait.

#### Cela concernera toutes les écoles, qu'elles soient dans la 1<sup>re</sup>, la 2<sup>e</sup> ou la 3<sup>e</sup> vague des plans de pilotage ?

**D.L. :** Oui, tout ça est clairement repris dans la circulaire.

#### Ce canevas de réflexion sera disponible via un outil interactif..

**C.C. :** Il a rapidement été clair qu'un outil interactif, sur internet, serait plus adéquat qu'une brochure...

**D.L. :** Certains apports comme le cadastre des partenaires auxquels les écoles peuvent recourir (lire ci-dessous) pourront facilement s'y intégrer. L'outil permet une souplesse de réactivité.

**C.C. :** Cet outil n'a rien à voir avec l'application Pilotage. C'est très important ! Il n'y a aucun champ à remplir dans cet outil.

#### Pourtant, il y a des liens évidents entre les stratégies de crise et les stratégies de différenciation déjà reprises dans les plans de pilotage ou contrats d'objectifs...

**C.C. :** Il faut bien distinguer les différentes vagues. Pour les écoles de la 1<sup>re</sup> vague, qui ont déjà contractualisé, on leur demande d'élaborer des stratégies Covid-19 qui ne seront pas intégrées à leur contrat. Un contrat est un contrat, on n'y touche plus. Par contre, à l'évaluation intermédiaire, il sera possible d'actualiser le plan. Si la stratégie mise en place pour résorber les retards scolaires porte ses fruits durant la crise et continue à le faire au-delà, on gagnera à l'introduire dans le plan de pilotage. On formule le pari, avant tout, que l'école s'est défini des objectifs qui lui conviennent, qu'elle va pouvoir travailler ça à son aise, et qu'au bout d'un semestre, elle aura réussi à travailler le retard dû au Covid. Pour la 2<sup>e</sup> vague, un petit quart des écoles ont rentré leur plan de pilotage. Les autres ont jusqu'à octobre pour le finaliser, et en fonction de la rapidité à obtenir l'aval de leur PO, certaines écoles pourront encore introduire dans leur plan de pilotage des objectifs « *organiques* » à leur plan de pilotage, en lien avec des difficultés déjà présentes avant la crise, mais qui se sont accentuées. Elles pourraient ajouter des objectifs et actions supplémentaires.

#### Il s'agit donc d'inscrire l'impact du Covid dans le pilotage des écoles et le cas échéant dans les plans/contrats, même s'il n'y a pas de lien « organique » entre stratégies Covid et plans/contrats...

**C.C. :** Sauf pour les écoles de la 3<sup>e</sup> vague. Elles vont déposer leur plan en octobre 2021. De facto, dans leur état des lieux, elles vont devoir intégrer ce moment particulier de leur histoire. Peut-être les stratégies Covid-19 vont-elles aider à résorber les problèmes et qu'on n'aura pas besoin de placer ces stratégies dans le plan de pilotage...

**D.L. :** Ce qu'on demande aux écoles aujourd'hui montre bien que la philosophie des plans de pilotage, c'est de tenir compte de leurs réalités et de leur environnement. ●

Propos recueillis par  
**Didier CATTEAU**

<sup>(1)</sup> Pour l'enseignement de promotion sociale et pour l'enseignement supérieur, il s'agit des circulaires 7702 et 7703 du 24 août. [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)

# 10 millions € pour rénover les sanitaires

**Une enveloppe exceptionnelle de 10 millions € destinée aux sanitaires des écoles a été répartie cet été.**



Fin mai, le Gouvernement dégageait une enveloppe exceptionnelle de 10 millions € destinée à financer des projets d'amélioration des infrastructures sanitaires des écoles, et cela dans le cadre de la procédure d'extrême urgence du programme prioritaire de travaux (PPT).

Les pouvoirs organisateurs (PO) étant dans les conditions de recours au PPT ont rentré un total de 814 dossiers correspondant à autant d'implantations où améliorer les choses. Il aurait fallu 40 millions € pour rencontrer toutes ces demandes...

La clé de répartition entre réseaux de ces moyens exceptionnels est celle des enveloppes classiques PPT, l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le coût des travaux étant de 80 % (éventuellement majorée de parts complémentaires).

En juillet, le Service général des Infrastructures scolaires subventionnées (SGISS) <sup>(1)</sup> a examiné les dossiers. Afin de garantir une

intervention dans les établissements présentant les situations les plus problématiques, une priorisation des demandes a été effectuée, sur base des quatre critères énoncés dans la circulaire 7604. <sup>(2)</sup> Les courriers avertissant les PO du statut de leur(s) dossier(s) ont été envoyés en juillet. Ceux qui ont reçu un accord de principe pouvaient dès lors poursuivre le processus de subvention.

Le SGISS devrait délivrer les autorisations de réalisation des travaux... Il restera à disposition des pouvoirs organisateurs pour les informer des conditions et contraintes à respecter, l'autorisation ne constituant pas un accord d'octroi de subvention.

Les architectes du SGISS, expérimentés en bâtiments scolaires, peuvent aussi conseiller les PO sur des aspects plus techniques de leurs projets. Sachez aussi que le SGISS propose divers outils et documentation technique. ●

## D. C.

<sup>(1)</sup> [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)

<sup>(2)</sup> [www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=1367](http://www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=1367)



## NE TOURNONS PAS AUTOUR DU POT : AFFICHES, VIDÉOS ET CONSEILS

Actif depuis des années sur le terrain des sanitaires, via notamment ses appels à projets annuels, le projet *Ne tournons pas autour du pot !* a produit affiches (complémentaires à celles qu'a éditées la Fédération Wallonie-Bruxelles), une brochure et une vidéo très claire synthétisant les bonnes pratiques que les écoles doivent adopter dans le cadre de la reprise des cours.

Ce matériel est disponible via [netournonspasautourdupot.be/le-coronavirus-aux-wc/](http://netournonspasautourdupot.be/le-coronavirus-aux-wc/) et la vidéo est sur la page Facebook et la chaîne Youtube « *Ne tournons pas autour du pot* ».

# Gratuité : nouvelles précisions

**A chaque rentrée, la question de la gratuité revient sur le tapis. Entre obligations fixées aux écoles et pratiques dénoncées par la Ligue des Familles.**

La circulaire 7644 du 2 juillet, intitulée La gratuité en pratique, a apporté des précisions aux circulaires parues en mai 2019 (7134, 35 et 36, selon le niveau d'enseignement). Rappel et résumé des éléments saillants.

Pouvoirs organisateurs et chefs d'établissement doivent distinguer dans les décomptes périodiques les frais scolaires (liés à des services et fournitures durant les périodes d'apprentissages) et les frais extrascolaires. Ces derniers (garderies, temps de midi...) ne sont pas concernés par le décret « gratuité » du 14 mars 2019 <sup>(1)</sup>. Ils doivent néanmoins faire l'objet d'une estimation.

Depuis le décret de 2019, les frais liés aux activités culturelles et sportives ainsi qu'aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) peuvent être plafonnés. En 2020-2021, ces plafonds ne concernent que le maternel spécialisé et les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années du maternel ordinaire. On ne peut pas demander aux parents plus que 45 € par année scolaire par élève pour les activités scolaires, culturelles et sportives (déplacements compris) et que 100 € par élève pour l'ensemble du cursus maternel pour les séjours pédagogiques avec nuitées (déplacements compris).

Les frais facultatifs sont interdits en maternel, même s'ils sont en lien avec le projet pédagogique. En primaire et secondaire, ils sont autorisés sous conditions (notamment être en lien avec le projet pédagogique). Exemple : si un manuel scolaire, un cahier d'exercices ou un abonnement sert de support pédagogique, l'école doit remettre ce support aux élèves dont les parents n'y ont pas souscrit.

## Subvention : les achats autorisés

En contrepartie de ces exigences, les écoles maternelles reçoivent une subvention spécifique. Elle peut servir à des achats « autorisés » : fournitures classiques (colle, ciseaux, peintures, pinceaux, etc.), matériel de bricolage, matériel de manipulation(s) ou informatique à destination de l'enfant, jeux éducatifs et ingrédients pour les activités culinaires. La subvention spécifique peut également, dans un second temps, servir à diminuer la participation financière des parents. Les achats « non autorisés » ne peuvent être facturés aux parents et doivent toujours être imputés aux subventions de fonctionnement annuelles et forfaitaires. ●

## D. C.

<sup>(1)</sup> [www.gallilex.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_02.php?ncda=46826&referant=101](http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=46826&referant=101)



## Ligue des Familles : des listes illégales

Après appel à ses membres, la Ligue des Familles a reçu 44 listes de fournitures scolaires transmises par 36 écoles. Son analyse <sup>(1)</sup> ne peut donc prétendre être représentative des pratiques réelles.

Sur base de ces listes, la Ligue a fait « comme si », relevant le prix des matériels demandés. Pour arriver à des fourchettes de 52 à 520 € selon les niveaux de scolarité et les écoles. Avec en moyenne 76 € pour la rentrée d'enfants de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> maternelle, 134 € en 3<sup>e</sup> maternelle, 234 € en primaire et 406 € en secondaire.

La Ligue relève que « la plupart des listes demandent aux parents des achats supplémentaires et illégaux », la majorité des listes demandant des marques spécifiques. ●

<sup>(1)</sup> Accessible via [www.laligue.be/association/analyse/analyse-couts-scolaires-2020](http://www.laligue.be/association/analyse/analyse-couts-scolaires-2020)





# Aménagements raisonnables : une année transitoire

**Les pôles territoriaux dont la mission sera d'accompagner et de soutenir les écoles de l'ordinaire accueillant des élèves en intégration, ces dernières pouvaient solliciter le bénéfice de périodes complémentaires.**

Les écoles d'enseignement ordinaire avaient jusqu'au 12 septembre pour solliciter des périodes complémentaires. Ces périodes viseront à maintenir les appels à projets soutenus en 2019-2020 et visant à un meilleur accompagnement des élèves à besoins spécifiques via la mise en place des aménagements raisonnables leur permettant d'accéder aux apprentissages scolaires.

La circulaire 7654 explique que 1 000 périodes seront octroyées à cette fin durant cette année transitoire, avant la création des premiers pôles territoriaux, prévue à partir de l'année scolaire 2021-2022.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence prévoit en effet de créer au sein de chaque réseau des pôles territoriaux attachés à une école de l'enseignement spécialisé « pour accompagner concrètement et activement les établissements qui accueillent le public actuellement visé par le mécanisme de l'intégration,

*en particulier dans le cadre de la gestion des moyens alloués au dispositif » (Avis n°3, page 258).*

Les missions générales de ces pôles territoriaux seront d'informer les écoles à propos des aménagements raisonnables ; d'accompagner les enseignants dans la mise en place d'aménagements ; de proposer des outils ; d'accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale.

La création des premiers pôles territoriaux est prévue à partir de l'année scolaire 2021-2022. Cette année-ci sera donc une année de transition au cours de laquelle 1 000 périodes complémentaires seront octroyées aux écoles d'enseignement ordinaire. ●

## D. C.

[www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)

## L'école obligatoire dès 5 ans

L'obligation scolaire à 5 ans est entrée en vigueur ce 1<sup>er</sup> septembre. En mars dernier, dépliants et affiches ont été envoyés aux structures en lien avec des parents de jeunes enfants (ONE, crèches...) et aux écoles fondamentales et maternelles (téléchargeables via [www.enseignement.be/obligationscolaire](http://www.enseignement.be/obligationscolaire)).

Au mois d'août, un courrier a été envoyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux parents (ou représentants légaux) des enfants supposés non-inscrits dans une école, pour les inviter à le faire. Supposés parce que certains de ces enfants pourraient être scolarisés à l'étranger ou dans une école privée.

Selon les *Indicateurs de l'enseignement 2019*, 97 % des enfants de 3 à 5 ans domiciliés en Wallonie fréquentent l'école, et 73 % des enfants domiciliés en Région Bruxelles-Capitale.

## Dérogation linguistique

Pour pouvoir dispenser une ou plusieurs fonction(s) en immersion linguistique, la preuve de la connaissance approfondie de la langue de l'immersion doit être fournie par l'enseignant à l'établissement scolaire qui le recrute.

Cette preuve peut notamment être apportée par la réussite du certificat de connaissance approfondie d'une langue d'immersion (CCALI). L'enseignant peut obtenir trois dérogations successives avant d'apporter cette preuve.

Or, cette année, les épreuves des sections du jury habilité à délivrer un CCALI, prévues au printemps, ont été reportées à novembre et décembre 2020. Si bien que les enseignants ayant déjà obtenu trois dérogations risquaient de ne plus pouvoir donner leurs cours en ce début d'année.

La circulaire 7659 indique qu'un arrêté de pouvoirs spéciaux du Gouvernement de la Communauté française a donc prévu la possibilité d'une quatrième dérogation. [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)



# Objectif : la simplification

A côté de l'allègement de la charge administrative des directions par le nouveau décret pénurie, diverses mesures de simplification administrative sont d'application dès cette rentrée.

Ces mesures sont, pour l'essentiel, menées par la Direction générale des Personnels de l'Enseignement (DGPE). Le point avec Isabelle D'Haeyere, coordinatrice de projet au sein de l'Administration générale de l'Enseignement.

## 1 Dématérialisation des dossiers des membres des personnels

L'application informatique dans laquelle l'Administration enregistre la signalétique des membres des personnels de l'enseignement est maintenant reliée au Registre national.

Cela implique concrètement qu'il n'est plus nécessaire de transmettre à l'Administration une série d'informations telles que : extrait d'acte de naissance, composition de ménage, changements d'adresse...

Il s'agit d'une réelle simplification pour les chefs d'établissement et/ou les PO et les membres des personnels de l'enseignement, dès lors que ces informations ne devront plus être transmises, ni lors de l'entrée en fonction, ni tout au long de leur carrière, et cela même si ces données changent.

C'est une première étape en vue de la dématérialisation de tout le système de la gestion administrative et pécuniaire des membres des personnels.

## 2 Changement du numéro de compte d'un membre du personnel

Le membre des personnels de l'enseignement peut, dès à présent, modifier lui-même <sup>(1)</sup>, le

numéro de compte qu'il a transmis à l'Administration sans plus devoir passer par son chef d'établissement, qui devait jusqu'alors répercuter ces modifications à l'Administration.

## 3 Suppression de la formalité d'envoi par recommandé pour les non-reconductions de réaffectation

L'envoi peut désormais s'effectuer par mail <sup>(2)</sup>.

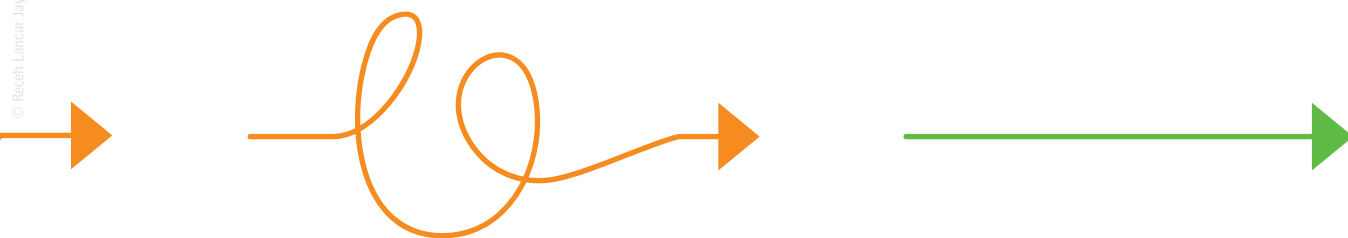
## 4 Suppression de l'obligation d'envoi des relevés individuels mensuels des membres du personnel avec mention « Néant »

Désormais, les établissements scolaires et PO ne doivent plus envoyer que les relevés mensuels des membres du personnel concernés par une information en matière de maladie, infirmité, maternité ou accident de travail.

## 5 Suite de la simplification des congés, absences et disponibilités (CAD)

En 2019, une série de documents relatifs aux congés, absences et disponibilités ont été supprimés, dès lors que l'information nécessaire au traitement par l'Administration de ces demandes était déjà disponible par ailleurs.

Le travail de simplification s'est poursuivi et une nouvelle série de documents concernant les congés, faisant « doublon » avec des informations dont l'Administration disposait déjà, ont été supprimés. Au terme de ces deux années de travail, ce sont pas moins de 45 formulaires (sur 64) qui ont été supprimés.



# administrative

## 6 Agrégations de nomination d'engagement à titre définitif

Pour pouvoir prétendre à une nomination/engagement à titre définitif dans une fonction, l'enseignant doit remplir un certain nombre de conditions.

Lorsqu'une demande d'agrégation de nomination est introduite à l'Administration, cette dernière vérifie que ces conditions sont remplies. La liste des documents à fournir dans ce cadre a été réduite (maximum 7 documents à remettre au lieu de 12) et les formulaires à remplir ont été revus pour les rendre clairs et compréhensibles. D'une manière générale, la procédure a été simplifiée, ce qui devrait notamment permettre de réduire les délais de traitement.

## 7 Poursuivre l'amélioration des circulaires

En 2019, la DGPE a effectué un important travail d'amélioration de la lisibilité de la circulaire de rentrée de l'enseignement fondamental.

Les retours des directeurs de l'enseignement fondamental étant particulièrement positifs, le travail de réécriture des circulaires s'est poursuivi et a été étendu aux circulaires de rentrée 2020 pour l'enseignement secondaire, les Centres PMS et pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit. C'est un travail qui restera en constante évolution pour les éditions suivantes.

## 8 Simplification de la procédure le retour anticipé d'interruption de carrière

La procédure applicable pour les demandes de retour anticipé d'interruption de carrière sera simplifiée. En effet, l'autorisation ne devra plus être donnée par le Ministre ou son délégué mais par le pouvoir organisateur ou par l'autorité hiérarchique.

Ces dispositions visent à favoriser et simplifier les modalités de reprise anticipée d'un membre du personnel en interruption de carrière en cas de pénurie, à fluidifier et accélérer le traitement de ces demandes et à donner une pleine autonomie à l'employeur.

## 9 Récupération du mot de passe d'accès aux adresses mail administratives des établissements

En cas d'oubli ou de perte par un chef d'établissement de son mot de passe, une procédure accélérée de récupération par mail (non plus par voie postale) a été mise en place par le service Enseignement.be. Elle s'applique également aux responsables des pouvoirs organisateurs. •

### M. G.

<sup>(1)</sup> via [monespace.fw-b.be](mailto:monespace.fw-b.be)

<sup>(2)</sup> Voir la circulaire 7676 ([www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires))



Isabelle D'Haeyere est chargée de la mise en œuvre du chantier du Pacte sur la simplification administrative

# Nouveau décret « pénurie »

**A côté du travail de long terme nécessaire pour résoudre la pénurie d'enseignants, un nouveau décret vise à la limiter le plus possible, dès cette année scolaire.**



Gentiane de Meester :  
« Le décret pénurie s'inscrit dans la logique du Pacte ».

Le décret <sup>(1)</sup> modifie diverses règles, afin de permettre plus rapidement des enseignants devant les élèves et de lever des freins pour la poursuite de la carrière. Parmi ces modifications, trois représenteront une importante simplification de l'application du régime des titres et fonctions.

## Le PV de carence

Jusqu'à présent, pour pouvoir recruter un enseignant ne disposant pas d'un titre requis, les pouvoirs organisateurs (PO) avaient l'obligation, dans certains cas, d'adresser à l'Administration un « procès-verbal de carence » attestant que, via la consultation de Primoweb, ils respectaient la règle de priorisation des titres qui ont été « listés » par arrêté. Sur le plan des principes, la priorité revient à un candidat porteur d'un titre requis et, en cas de carence, à un candidat avec un titre suffisant puis, encore en cas de carence, à un candidat avec un titre de pénurie. Cette règle générale étant cependant modérée par l'existence de procédures dérogatoires pour les porteurs d'un titre suffisant ou de pénurie. Ce n'est qu'en cas de carence d'un porteur d'un titre de pénurie que le PO pouvait recruter, moyennant un PV de carence et une décision favorable de la Chambre de la pénurie, un candidat porteur d'un autre titre (dit titre de pénurie non listé).

En pratique, la procédure du PV de carence allongeait significativement les délais de recrutement tout en se limitant à un contrôle formel. Elle a donc été supprimée concernant les titres listés, sauf en cas d'attribution de périodes additionnelles <sup>(2)</sup>. Les mécanismes de contrôle sont cependant maintenus pour les porteurs d'un titre de pénurie non listé et le respect de la priorisation des titres fera désormais l'objet d'un contrôle local par les acteurs au sein des organes de démocratie sociale. Gentiane de Meester qui, au sein de l'Administration, est chargée de la mise en œuvre des chantiers du Pacte pour un Enseignement d'excellence relatifs à la responsabilisation

des acteurs de l'enseignement, souligne que la mesure s'inscrit dans l'esprit du Pacte. Ce qui ne signifie pas que l'Administration ne contrôlera plus le respect de la règle de la priorisation des titres : « Elle continuera à la faire, précise-t-elle, soit sur plaintes individuelles, soit sur contrôle par échantillon ».

## La chambre de la pénurie

Pour le recrutement, en raison de la grande pénurie d'enseignants, de candidats dépourvus de titres listés, la Chambre de la pénurie était compétente. Une procédure longue... et qui n'était pas sans zone grise : « Un PO ayant introduit un recours contre une décision négative avait la possibilité de maintenir la personne en place jusqu'à la décision définitive de la Chambre », rappelle M<sup>me</sup> de Meester.

Dans le nouveau régime, la Chambre disparaît et la décision de recruter sera de la responsabilité directe du PO. À noter que dans ce cadre, la production d'un PV de carence restera nécessaire. Par ailleurs, un chemin statutaire simplifié de stabilisation des détenteurs de titres de pénurie non listés a été défini.

## Réduire le morcèlement de la charge

Dans le cadre d'un primo-recrutement, titres requis et titres suffisants sont désormais mis sur pied d'égalité dans l'enseignement subventionné. Il sera ainsi plus facile pour les PO de proposer un horaire complet aux jeunes enseignants, pour partie en titre requis et pour partie en titre suffisant. Une mesure de lutte contre le morcèlement de la charge donc, mais M<sup>me</sup> de Meester souligne : « Le titre requis garde plus de droits statutaires, un meilleur barème, etc. Les PO ont donc intérêt à continuer de privilégier les titres requis et l'enseignant avec titre suffisant à chercher le complément de formation nécessaire au titre requis ».

## M. G.

<sup>(1)</sup> Décret du 17 juillet 2020 portant des mesures en vue de lutter contre la pénurie, [www.gallilix.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_01.php?ncda=48238&referant=I01&bck\\_ncda=2689&bck\\_referant=I01](http://www.gallilix.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=48238&referant=I01&bck_ncda=2689&bck_referant=I01) et circulaire 7695.

<sup>(2)</sup> Dépassant l'horaire complet dans l'enseignement secondaire.



© Feel good studio/Adobe Stock

# Rencontres pour faire apprendre

**Gratuites et ouvertes à tou-te-s, les Rencontres pour faire apprendre sont organisées le samedi matin par le Service des Sciences de l'Éducation de l'ULB, à Bruxelles.**

Voici le programme 2020-2021 des *Rencontres pour faire apprendre*.

**17 octobre** **Le rôle du langage dans les apprentissages scolaires. Pratiques enseignantes et apprentissages disciplinaires des élèves.** Le débat sera introduit par Yann Lhoste, professeur à la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation à l'ULB.

**14 novembre** **Penser les arts à l'école,** par Françoise Regnard, docteur en sciences psychologiques et de l'éducation, enseignante en psychopédagogie et conseillère académique à l'École supérieure des arts à Mons, et Dirk Dehouck, plasticien et philosophe de formation, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, à l'École supérieure des arts à Mons et chercheur assistant à l'ULB.

**23 janvier** **Confinement et inégalités d'apprentissage,** par Elsa Roland, chercheuse en sciences de l'éducation et maître de conférences à l'ULB, et Sylvie Van Lint, chercheuse en science de l'éducation à l'ULB et maître-assistante dans les Hautes Écoles Galilée et Bruxelles-Brabant.

**27 février** **Sur quelles bases choisir une approche pédagogique ?** L'enseignement explicite en débat, par Marie Bocquillon, assistante au sein de l'Institut d'Administration scolaire de l'UMons, et Bernard Rey, professeur à l'ULB.

**20 mars** **Le dossier d'accompagnement de l'élève, outil de soutien à la réussite tout au long de la scolarité : objectifs et enjeux,** par Julie Lavenne, cheffe projet senior à la Cellule opérationnelle de changement du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

**24 avril** **La nouvelle gouvernance scolaire en Belgique francophone : quels enjeux pour les enseignants ?** par Branka Cattonar, docteur en sociologie, chargée de cours invitée à l'UCL et chercheuse au Groupe interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation.

Les groupes de plus de dix personnes sont invités à s'inscrire au moins deux semaines à l'avance : [mstaszew@ulb.ac.be](mailto:mstaszew@ulb.ac.be), [nterendi@ulb.ac.be](mailto:nterendi@ulb.ac.be) ou 02 / 6505 462. Pour se tenir informé d'éventuels changements, on peut s'abonner à la mailing list des Rencontres : <https://listserv.vub.ac.be/mailman/listinfo/rpfa>. •

## Enquêtes PISA reportées

Les pays membres de l'OCDE ont décidé de reporter les deux prochaines enquêtes PISA : les étudiants passeront désormais le test en 2022, et non en 2021, et les résultats seront publiés en décembre 2023. L'enquête Pisa suivante sera ensuite publiée en 2026, et non en 2025. Ce Programme international pour le suivi des acquis des élèves évalue depuis 2000 les connaissances et compétences des élèves de 15 ans.

## Démocratie ou Barbarie : appels à projets annuels

Dans le cadre du décret mémoire, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé trois appels à projets ouverts jusqu'au 30 septembre, et destinés notamment aux établissements scolaires. Un appel vise à recueillir, valoriser, exploiter ou préserver des témoignages ; un autre vise à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires pour les enseignants. Le troisième en lien avec l'objet du décret mais pour des projets autres que ceux qui sont visés par les deux premiers.

Toutes les infos via [www.decretmemoire.cfwb.be](http://www.decretmemoire.cfwb.be) (rubrique « Actualités »).

## Journalistes en herbe

La Cellule Culture-Enseignement lance la 12<sup>e</sup> édition du concours de journaux (presse écrite) à destination des classes de 6<sup>e</sup> primaire, de 1<sup>er</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> secondaire. Il s'agit de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de réaliser un projet éducatif mettant à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion et d'analyse, leur capacité d'écriture, leur curiosité, etc. Chaque classe participante bénéficie gratuitement de deux ateliers animés par un journaliste professionnel, ainsi que d'un « kit pédagogique » comprenant notamment un « journal de bord » et une fiche technique pour les élèves. Inscriptions ouvertes mais limitées ! Contact : [sandra.preudhomme@cfwb.be](mailto:sandra.preudhomme@cfwb.be) (02 / 413 22 01). [www.culture-enseignement.be](http://www.culture-enseignement.be) (> Journalistes en herbe).

# De la Crazy Machine au Prix Reine Paola

La Classe Atelier(s) de l'Institut technique et commercial des Aumôniers du Travail, à Boussu, a reçu le Prix Reine Paola pour l'Enseignement, pour son projet *Crazy Machine*. Explications avec Olivier Vercauteren, un de ses initiateurs.

Professeur de math, Olivier Vercauteren enseigne au 1<sup>er</sup> degré différencié de l'Institut technique et commercial (ITC) de Boussu, organisé en Classe Atelier(s). Le Prix Reine Paola pour l'Enseignement 2019-2020 lui a été attribué, dans la catégorie « Sciences, Maths et Techno, une clé pour notre avenir ! », pour son projet *Crazy Machine*.

La Classe Ateliers(s) existe depuis 1987 au sein de l'ITC de Boussu. Olivier Vercauteren : « Au début, cette structure était réservée aux élèves arrivant du primaire en grande difficulté. Jusqu'il y a encore un an, elle était exclusivement réservée aux élèves du 1<sup>er</sup> degré différencié, mais l'an dernier, à travers le projet *Crazy Machine* <sup>(1)</sup>, on y a intégré de temps en temps des groupes de 1<sup>re</sup> commune. »

**Classe Atelier(s) : 40 élèves accompagnés par 4 à 6 enseignants**

Dix enseignants forment l'équipe du 1<sup>er</sup> degré différencié. La quarantaine d'élèves travaillent tout le temps dans la Classe Atelier(s), grande salle comprenant une série de petites zones différentes, accompagnés par quatre à six enseignants simultanément.

« Chaque année, en septembre, on organise une période en 1<sup>re</sup>, poursuit M. Vercauteren, avec des activités ludiques mais aussi des prétests, à l'issue desquels on établit pour chacun un parcours d'apprentissage qui va les accompagner durant l'année. »

« En Classe Atelier(s), aucun des 40 élèves ne fait la même chose en même temps : ils ont chacun des petits parcours de quelques feuilles, préparés par les enseignants, à réaliser dans les quinze jours, avec une étape après une semaine. Et chaque élève progresse à son rythme. Moi, par exemple, cette année j'étais professeur de mathématiques, mais ce n'est pas pour autant que je ne faisais que des maths avec les élèves... » Les enseignants

du degré se réunissent chaque semaine pour deux heures de coordination indispensable.

**Crazy Machine, pour la troisième fois**

C'est par l'intermédiaire d'un collègue qu'Olivier Vercauteren prend connaissance du *Crazy Machine Challenge*, qui consiste à imaginer une réaction en chaîne la plus loufoque possible pour réaliser une tâche simple. La machine doit présenter au moins quinze transferts d'énergie, effectuer sa tâche en moins de deux minutes trente, et être « rechargeable » pour un nouveau cycle en moins de dix minutes.

La première participation fut « très très énergivore : on passait les samedis, les dimanches à l'école... » Par la suite, la gestion du projet s'est affûtée.

Cette édition 2020, malheureusement amputée de sa phase finale à cause de la pandémie, était la troisième participation de l'ITC. « Le défi consiste à actionner une des inventions de Léonard de Vinci en mettant en œuvre une réaction en chaîne volontairement complexe », explique le blog qui a suivi le projet pas à pas <sup>(2)</sup>.

M. Vercauteren y explique que « le *Crazy Machine* est un projet-outil au service de la progression de l'élève. Il offre, entre autres, la possibilité à chaque enfant de s'exprimer sans véritable limite et contrainte. Chacun y trouve un intérêt. Les émulsions favorisent les conflits socio-cognitifs et poussent véritablement les élèves à se dépasser dans leurs objectifs personnels et communs. »

Concrètement, le projet mobilisait les élèves les lundis et vendredis après-midi. La participation au projet est libre, mais tous les élèves s'y sont investis. « Un élève peut venir tous les lundis et vendredis, même 10 heures/semaines s'il le souhaite, mais ses parcours



On est davantage dans une démarche de réussir pour comprendre plutôt que de comprendre pour réussir

*d'apprentissage doivent être faits. C'est une pédagogie de l'engagement et de la contagion», poursuit l'enseignant.*

*« On remarque que des élèves vont s'intégrer au projet trois semaines avant la finale, et s'impliquer tellement qu'ils finiront pas présenter la machine lors de la finale. D'autres commencent sur les chapeaux de roue puis s'essoufflent ».*

#### Une spirale de la réussite

Outre les connaissances nécessaires au projet, les réussites engrangées par les élèves dans la mise au point de leur(s) élément(s) de la « crazy machine » impactent l'estime de soi. *« On est davantage dans une démarche de réussir pour comprendre plutôt que de comprendre pour réussir. C'est parce que l'élève rentre dans une spirale de réussite dans la construction de son mécanisme, c'est par ces petites réussites-là qu'au final il se mobilise à 100 %. On a d'ailleurs vu un enfant qui rentrerait chez lui le vendredi revenir le lundi avec la solution à laquelle il avait travaillé tout le weekend. »*

Pour M. Vercauteren, bien avant de faire des maths, des sciences, du français, il y a toute

une série de compétences de savoir-être à acquérir, « et un projet comme celui-ci permet de les développer ».

Un tel projet suppose du matériel. Les organisateurs du challenge acceptent de rembourser 150 €, mais quand on voit les vidéos du blog des *Héritiers du Cryptex*, nom du projet 2020, on comprend que l'équipe de la Classe Atelier(s) enrichit son matériel d'année en année, recyclant si nécessaire d'anciens éléments, et bénéficiant d'un petit budget de l'école. Du matériel (comme une imprimante 3D par exemple) a aussi été gagné

lors des précédentes éditions du Crazy Machine Challenge. Et le Prix Paola s'ajoutera à ces moyens.

Le projet ne comprend pas « que » la construction de la machine : il y a eu un voyage à Milan (avec visite d'une exposition consacrée à Vinci), un autre à Amboise (où Vinci a vécu ses trois dernières années, au château du Clos Lucé), la réalisation d'une vidéo présentant le défi des *Héritiers du Cryptex*, le blog... Lors d'une précédente participation au concours, les enseignants de français avaient constitué un groupe d'élèves-reporters chargés du blog, par exemple.

Les conditions de réussite ? Le soutien de la direction, ne pas compter son temps, une cohésion d'équipe, et, ici, la foi dans un projet « hors cadre » tel que la Classe Atelier(s) et son organisation spécifique. ●

#### Didier CATTEAU

<sup>(1)</sup> Présentation via [mumons.be/activites/cmc](https://mumons.be/activites/cmc) ou par vidéo via [www.youtube.com/watch?v=Echq4RqzTeY](https://www.youtube.com/watch?v=Echq4RqzTeY)

<sup>(2)</sup> [lesheritiersducryptex.com/](https://lesheritiersducryptex.com/) et vidéo très complète sur le projet via [sk-fr-paola.be/Gagnants/laureats-prix-reine-paola-pour-lenseignement-2019-2020](https://sk-fr-paola.be/Gagnants/laureats-prix-reine-paola-pour-lenseignement-2019-2020).

## Bologne après 20 ans

Le 21 septembre se tiendra à Bruxelles une conférence sur Bologne dans un monde qui change, sous-titrée *Quel futur pour les Espaces européens de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'éducation ?*

Co-organisée par la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique, et par la Direction des Relations internationales du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle est destinée aux établissements d'enseignement supérieur et autres parties prenantes de l'enseignement supérieur.

Les débats contribueront notamment à alimenter les positions de la FW-B lors de la prochaine conférence ministérielle de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, à Rome en novembre 2020.

Mis en œuvre il y a vingt ans, le processus de Bologne s'engage pour les dix années qui viennent dans de nouveaux chantiers, et de nouvelles priorités. L'évènement du 21 septembre sera l'occasion de débattre du futur de Bologne, mais également des processus connexes de l'Espace européen de la recherche et des Universités européennes, ainsi que de la formation des adultes tout au long de la vie.

Inscription : [form.jotform.com/201874176551357](http://form.jotform.com/201874176551357)

# Spectacles à l'école, si ça vous chante...

**Du 5 au 8 octobre, la Vitrine Chanson et Musique jeune public permettra de découvrir en avant-première douze spectacles soutenus financièrement par le programme *Spectacles à l'école*.**

Organisée par la Direction de la Diffusion de l'Administration générale de la Culture, la Vitrine Chanson et Musique jeune public se tiendra du lundi 5 au jeudi 8 octobre, à Bruxelles. L'évènement, annuel, promeut des spectacles de chanteurs ou musiciens soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du programme *Spectacles à l'école*.

### Douze avant-premières

Les douze spectacles présentés dans trois lieux bruxellois (La montagne Magique, la Maison qui chante et le Théâtre Mercelis) ont été sélectionnés par la Commission *Spectacle à l'école*, composée de représentants des pouvoirs publics, d'enseignants, de programmeurs et d'experts musicaux.

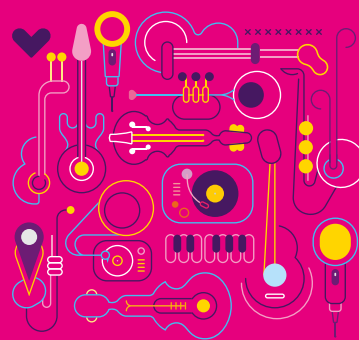
L'objectif de la sélection présentée en octobre est, au final, de permettre à des enfants de 3 à 12 ans d'assister, dans le cadre scolaire notamment, à des spectacles de qualité, tant sur le plan du propos que de la forme, et de concourir ainsi à leur éducation artistique et citoyenne.

Les programmeurs professionnels (responsables de centres culturels ou d'autres lieux de diffusion) mais aussi non professionnels, issus du monde de l'enseignement, peuvent y participer.

## VITRINE

# CHANSON MUSIQUE

JEUNE PUBLIC



12 SPECTACLES

FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES

Francophonie Bruxelles

### Ouvert aux enseignants

Pour recevoir le programme et assister aux représentations de cette Vitrine, les enseignants sont invités à contacter [loic.durieux@cfwb.be](mailto:loic.durieux@cfwb.be) (accès gratuit mais réservation indispensable). Informations également sur [www.creationartistique.cfwb.be](http://www.creationartistique.cfwb.be) (> Diffusion > Évènements).

On pourra consulter les conditions d'accès aux subsides du programme *Spectacles à l'école* (respect des délais et octroi selon les crédits disponibles) sur [www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=17892](http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=17892). Les fiches de présentation des spectacles repris au catalogue 2020-2021 *Spectacles à l'école* sont accessibles via le moteur de recherche en ligne : [www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=7194&no\\_cache=1](http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=7194&no_cache=1) (cocher « jeune public » et « scolaire »).

On notera que les Rencontres Théâtre Jeune Public sont un autre évènement permettant aux enseignants de visionner les nouvelles propositions reprises dans le programme. Organisées habituellement en aout à Huy, elles ont exceptionnellement été déplacées cette année à Liège, du 3 au 10 novembre, d'une part, et à Bruxelles, du 26 au 30 décembre, d'autre part (renseignements auprès du Service Jeunesse de la Province de Liège : [theatrejeunepublic.SPJ@provincedeliege.be](mailto:theatrejeunepublic.SPJ@provincedeliege.be)).

**B. L.**



# La plume au bout de la langue

**La Direction de la langue française offre aux enseignants la possibilité de mener des Ateliers de création linguistique en classe.**

**L**a plume au bout de la langue est un projet dont la Direction de la langue française <sup>(1)</sup> rêvait depuis longtemps et qui se concrétise cette année scolaire. À partir de janvier, les premiers Ateliers de création linguistique se mettront au travail dans l'enseignement primaire et secondaire.

L'objectif des ateliers est de permettre aux élèves de s'approprier la langue de manière

La Direction de la langue française peut aider les enseignants à concrétiser et peut les soutenir financièrement, par la prise à sa charge du cachet de l'intervenant-e (62,5 €/heure et frais de déplacement).

Une circulaire sera publiée début novembre, avec les indications utiles pour introduire un projet. Il est d'ores et déjà possible de le préparer en consultant la page [www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=16700](http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=16700).

On y trouve des illustrations de réalisations menées avec des élèves pendant une phase de test, ainsi qu'un répertoire des intervenantes possibles, avec une fiche d'informations par intervenant-e (dont le type d'atelier proposé).

Les enseignants peuvent aussi se faire aider en amont, avant l'introduction d'un projet définitif auprès du service compétent <sup>(2)</sup>. ●

**M. G.**

<sup>(1)</sup> [www.languefrancaise.cfwb.be](http://www.languefrancaise.cfwb.be)

<sup>(2)</sup> [pedagogie.languefrancaise@cfwb.be](mailto:pedagogie.languefrancaise@cfwb.be)

ludique et créative, à travers l'expression écrite ou orale, au moyen de différents supports et genres (théâtre, slam...).

Les enseignants qui souhaitent mettre en place de tels ateliers bénéficient de leur encadrement par des autrices ou des auteurs belges francophones ou encore par des animatrices et des animateurs spécialisés en écriture créative. Ces Ateliers se déroulent à l'école et ailleurs, et ils donnent notamment lieu à une production finale reflétant ce qui est mis en œuvre par l'intervenante, en collaboration avec l'enseignant « demandeur ».

## Au bonheur de lire

L'édition 2020 de la brochure *Au bonheur de lire* est disponible sur [www.bonheurdelire.cfwb.be](http://www.bonheurdelire.cfwb.be).

Établie par des professeurs de français, cette sélection de lectures contemporaines intéressera les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année du secondaire.



Classées par niveau de difficulté, les références sont accompagnées d'un résumé apéritif qui permet à chacun de faire son choix en fonction de ses affinités.

## Prix des lycéens

Les inscriptions à la quinzième édition du Prix des lycéens de Littérature sont ouvertes jusqu'au 30 septembre.

Le Prix des lycéens propose aux classes de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> secondaire de découvrir les univers contrastés de cinq plumes belges contemporaines. Les élèves disposent de plusieurs mois pour lire les livres et rencontrer les auteurs, avant de voter pour leur favori : une manière idéale de donner du sens aux apprentissages.



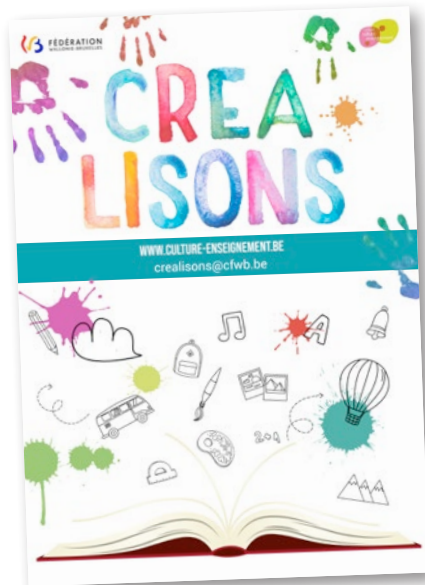
Deux exemplaires des romans sont offerts par la Fédération Wallonie-Bruxelles à chaque classe participante.

Informations et inscriptions sur [www.prixdeslyceens.cfwb.be](http://www.prixdeslyceens.cfwb.be).



Les Ateliers de création linguistique invitent les élèves à créer, oralement ou par écrit, avec la complicité d'un intervenant choisi par l'enseignant.

## Créa-lisons : lecture et création pour les classes de 3<sup>e</sup> maternelle



Trente-six classes de 3<sup>e</sup> maternelle vont pouvoir participer à la première édition de *Créa-lisons*, activité consacrée à l'éveil à la lecture et à la création artistique. Les inscriptions sont ouvertes.

Organisé par la Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le projet *Créa-lisons* est destiné aux classes de 3<sup>e</sup> maternelle.

Ses objectifs sont l'éveil des enfants au plaisir de la lecture et à l'univers du livre ; l'invitation à exprimer leur ressenti par rapport aux différents thèmes repris dans les ouvrages proposés ; le développement de leurs imaginaire et créativité par l'initiation aux arts plastiques avec l'aide d'un artiste professionnel ; l'accent sur la curiosité et le sens de l'observation

lors de la visite de l'exposition *Créa-Lisons*.

Concrètement, chaque classe inscrite se voit proposer trois livres adaptés à l'âge des enfants. L'enseignant leur fait découvrir

l'univers de ces trois ouvrages par leur lecture à haute voix. Après avoir choisi leur livre préféré et argumenté leur choix, les enfants sont invités à réaliser une œuvre plastique collective avec l'aide d'un artiste professionnel. Les œuvres réalisées font l'objet d'une exposition.

Pour mener à bien cette activité, la Cellule Culture-Enseignement s'est entourée de plusieurs partenaires : le Service de la Promotion des Lettres et du Livre, le Service des Centres culturels, ainsi que plusieurs artistes indépendants, spécialisés en Arts plastiques.

Inscription (gratuite) via un formulaire en ligne disponible via [www.culture-enseignement.be](http://www.culture-enseignement.be) (> Créa-Lisons). Plus d'infos ? [crealisons@cfwb.be](mailto:crealisons@cfwb.be) ou 02/413 28 82. Trente-six classes au total participeront à cette édition 2020. ●

## Salon SETT 2021 : trois jours de formation reconnus par l'IFC

La 3<sup>e</sup> édition du Salon SETT, consacré au numérique éducatif, se tiendra du 27 au 29 janvier. Ces trois journées sont reconnues comme formation par l'IFC.

Comment intégrer le numérique et ses outils dans vos méthodes pédagogiques ? Comment transmettre à vos élèves des connaissances nouvelles et les éveiller aux enjeux de notre société hyperconnectée ? Ou encore comment les initier aux bases de la pensée informatique qui imprènera à l'avenir un nombre croissant de métiers ?

Faites le plein d'inspiration, de conseils et de connaissances nouvelles lors de la 3<sup>e</sup> édition du Salon SETT, qui se tiendra du 27 au 29 janvier 2021 à Namur Expo (avenue Sergent Vriethoff 2).

Au programme, entre autres :

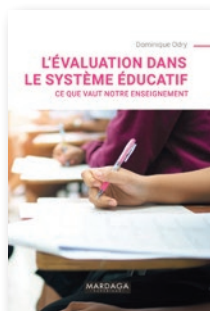
- plus de 120 conférences et ateliers pour tous les niveaux et types d'enseignement ;

- des experts du numérique éducatif belges et internationaux ;
- plus de 70 acteurs EdTech présents pour vous faire découvrir et tester leurs technologies récentes.

Inscription gratuite sur [www.sett-namur.be](http://www.sett-namur.be) au moyen du code d'enregistrement : BAAJ000001MSF

Pour participer au SETT 2021 dans le cadre d'une formation reconnue par l'IFC, et donc valoriser cette formation interréseaux, il est indispensable de recourir aux deux inscriptions : l'une évoquée ci-dessus et l'autre via [www.ifc.cfwb.be](http://www.ifc.cfwb.be) (code de formation 205002027). ●

# L'évaluation dans le système éducatif



ODRY D., *L'évaluation dans le système éducatif. Ce que vaut notre système d'enseignement*, Margada, Bruxelles, 2020

Dominique Odry s'arrête dans cet ouvrage sur les évolutions de l'évaluation intervenues dans le système d'éducation aux cours des dernières décennies : évaluation des élèves, mais aussi désormais des établissements scolaires, des enseignants, des systèmes et des politiques de l'éducation... Chaque strate de l'édifice est soumise à un examen minutieux afin d'en déterminer l'efficacité.

L'auteur ne condamne ni l'évaluation, ni la recherche d'efficacité qui y est à l'œuvre. Le chapitre qu'il consacre, en particulier, à l'évaluation des élèves – depuis le système de notes introduit par les jésuites jusqu'au concept d'évaluation formative et de

pédagogie différenciée – ne peut d'ailleurs que convaincre le lecteur de le suivre. Mais cette attitude, il l'adopte en insistant tout au long de l'ouvrage « *sur la notion de valeur* », « *dont la théorisation est souvent absente dans des pratiques fortement marquées par la modélisation technologique* ».

Dominique Odry, qui en France a notamment été inspecteur et responsable formation auprès des inspecteurs et chefs d'établissements, conclut que l'évaluation est l'affaire de tous, parce qu'elle questionne le sens de l'école : « *Dit autrement, il ne faut pas laisser l'évaluation aux évaluateurs !* » •

**M. G.**

## Pour... la classe du dehors



PARTOUNE C. (en collaboration), *Dehors, j'apprends*, Edi.pro, Liège, 2020

Christine Partoune est professeure honoraire et chercheuse en didactique de la géographie dans la formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire, à HELMo Sainte-Croix et à l'Université de Liège.

Depuis plusieurs années, les professeurs en géographie formant les futurs instituteurs primaires de la haute école ont construit leur cours avec le paysage comme colonne vertébrale. Avec des résultats qui ne se sont pas révélés à la hauteur des espérances.

Ils ont ensuite entrepris une recherche-action-formation, menée avec leurs étudiants de 2014 à 2018, en partenariat

avec l'Institut d'Éco-pédagogie. Intitulée *Extramuros*, elle a permis d'alimenter les réflexions qui traversent l'ouvrage.

On y trouve des informations utiles pour les formateurs de haute école, mais également pour les enseignants primaires en exercice. Extrêmement varié dans les pistes qu'il propose, c'est aussi un plaidoyer en faveur de l'école du dehors. Car le monde ne peut pas être découvert que par internet. Aller au contact de la nature, de la cité, et de leurs habitants dans la réalité tangible, est vital pour le développement de l'enfant et propice à ses apprentissages. •

**M. G.**

### Nos droits, nos voix

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a publié le rapport final de la consultation des enfants baptisée *Nos droits, nos voix*. Ce processus participatif doit aider le Gouvernement à élaborer cette année son nouveau plan d'action relatif aux droits de l'enfant. [www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=20134](http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=20134)

### Soutenir les débutants

Le 29<sup>e</sup> numéro de *L'enseignement à la loupe*, publié par l'OCDE, réalisé à partir des données recueillies lors de l'enquête TALIS 2018, s'intéresse aux *Enseignants débutants : comment les soutenir et les orienter ?* Un défi majeur pour développer l'enseignement en tant que profession, estime l'OCDE. [doi.org/10.1787/76b9a84f-fr](http://doi.org/10.1787/76b9a84f-fr)

### Réussir l'entrée en mathématiques

Faute de trouver du sens aux premiers apprentissages numériques, beaucoup de jeunes élèves ratent l'entrée en mathématiques. Le livre d'Anne Chevalier, à paraître fin septembre chez Couleur Livres, « *donne des repères à tous les acteurs concernés par l'enseignement des nombres naturels et des opérations.* »

### Langage et réussite scolaire

Cet ouvrage de Nicole Wauters, à paraître fin septembre chez Couleur Livres, «  *vise à sensibiliser tout enseignant au rôle majeur que joue le langage dans l'appropriation des savoirs et savoir-faire disciplinaires, mais aussi dans le développement de l'autonomie et de l'estime de soi de tout élève.* »



# Les voyages forment la jeunesse

**Les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire de l'Athénée Royal Léonie de Waha devaient faire un voyage pédagogique sur le thème des frontières. Annulé par le confinement, il s'est fait voyage pédagogique à distance.**

Le 25 juin dernier, à l'Athénée Léonie de Waha, c'est jour de « délibé » pour les professeurs de 5<sup>e</sup>. Trois d'entre eux restent ensuite à l'école pour une interview à *PROF*, dont l'attention avait été attirée par des articles concernant le projet de « carte sonore » mené par leurs élèves durant le confinement.

Un voyage pédagogique d'une semaine devait emmener les 124 élèves de 5<sup>e</sup> en France et Allemagne pour réaliser un travail de documentation sonore sur le thème des frontières et de l'identité européenne. Tout avait été préparé dès le début de l'année scolaire, par les élèves et une dizaine de leurs professeurs. Le 12 mars, ils apprennent que le voyage est annulé. Les élèves demandent à ce qu'« on ne jette pas tout à la poubelle ». « Heureusement qu'ils ont eu ce réflexe-là ! », constate rétrospectivement Tanguy Wera, professeur de français et l'un des coordinateurs du projet.

## Un voyage soigneusement pensé

Le thème du voyage avait été préparé dans tous les cours – français, histoire, sciences, langues... – et à travers les « structures » qui organisent le fonctionnement de l'école, à son échelle comme à celles des enseignants et des élèves. « *Tous les mercredis à 11h, chaque classe tient son conseil de classe* » explique Nathanaël Brugmans, professeur d'histoire.

La forme par laquelle le travail des élèves allait se traduire avait aussi été réfléchi, et le professeur d'éducation aux médias, Emmanuel Chapeau, était entré tôt dans la discussion : « *On peut très bien documenter un territoire avec des objets sonores* », plaide-t-il. Ses collègues en étaient d'ailleurs convaincus mais bien des questions pratiques et méthodologiques se posaient. Un collègue, Simon Fontaine, a alors mis en avant une piste, celle des séquences *Écouter le monde*

de Radio France International (RFI). L'idée d'une « carte sonore » nait : « *Le principe en est simple. Ce sont des sons enregistrés positionnés avec un pointeur sur une carte* », explique M. Chapeau.

Après avoir vérifié que tous les élèves avaient bien la possibilité d'enregistrer du son et de l'envoyer via leur smartphone, chacun des professeurs est intervenu selon ses spécialités. « *Dans une forêt, je suis capable de dire aux élèves qu'elle a été occupée par l'armée allemande en 1915, sourit le professeur d'histoire, mais pas comment y enregistrer du son d'ambiance* ». Des questions dont M. Chapeau s'est chargé, en veillant à relayer les demandes de tous : que les élèves apprennent à être autonomes et à savoir justifier leurs choix de sons qu'ils proposent, ceux-ci, à l'instar d'autres supports, pouvant plus ou moins bien véhiculer du sens.

Une collaboration avec RFI s'est nouée et il était prévu que la carte sonore des élèves serait exposée au Museum Vieille Montagne de La Calamine <sup>(1)</sup> et dans des Centres d'information Europe Direct <sup>(2)</sup>. « *Ça plaisait beaucoup aux élèves que leur travail puisse être exposé aussi hors des murs de l'école* », indique M. Wera.

### Changement de décors

Les professeurs avaient demandé aux élèves de réaliser un premier enregistrement chez eux, avant le départ et... avant le confinement. « *Envoyez-les nous quand même* », leur demandent-ils.

Le projet de carte sonore d'un voyage est ainsi devenu le projet de carte sonore du confinement.

Il a d'abord été demandé aux élèves d'envoyer un enregistrement de 30 secondes, illustratif de sons de leur confinement, pris chez eux. 124 contributions, 124 univers sonores, comme on peut le constater en cliquant sur le lien <sup>(3)</sup> de la carte dont une reproduction figure dans ces pages. Ces premiers sons sont identifiés sur la carte par les épingles de couleur verte.

Dans un deuxième temps, ils ont eu à assortir du son et du texte (les épingles jaune).

Pour le troisième temps, ils ont dû fournir des sons autour du principe de l'émission de radio *Ah ce que j'aurai aimé être vous qui n'avez pas vu/lu/entendu...*, proposée par la RTBF sur La Première la saison passée. Maximum deux minutes imparties pour conseiller une œuvre d'art, un concert, une lecture... à leurs condisciples et aux autres usagers de la carte (car au fil du temps, d'autres élèves et professeurs avaient transmis leurs contributions, et la carte a compté de plus 5 000 consultations). À écouter avec les épingles rouges.

En dernier lieu, les professeurs leur ont proposé de réfléchir à leur « *monde d'après* », avec la possibilité cette fois d'utiliser des images d'ailleurs que de chez eux, à assortir de leurs commentaires. « *Certains de leurs récits ont pour cadre leur environnement familial mais d'autres prennent appui sur des images prises en Italie, en France, au Sénégal...* », rapportent leurs professeurs. Épingles bleues...

### Pas un réseau social

La carte sonore a-t-elle pu donner lieu à des interactions entre les élèves ? « *Non, répondent en chœur nos interlocuteurs. Le but n'était pas celui d'un réseau social* ».

C'était même l'inverse, à les entendre. Le thème initial du voyage avait pour sujet les frontières ; en parler demande à se décentrer. Finalement, ils auront été amenés à faire un usage de leur GSM qui leur était étranger. Pas de consommation d'images, pas de commentaires ni de *like*, mais des créations ayant valeur par elles-mêmes.

Et celles-ci finiront bien par être exposées (lire ci-contre). ●

### Monica GLINEUR

- .....
- <sup>(1)</sup> [www.ostbelgien.eu/fr/fiche/museum/museum-vieille-montagne](http://www.ostbelgien.eu/fr/fiche/museum/museum-vieille-montagne)
  - <sup>(2)</sup> [europa.eu/european-union/contact\\_fr](http://europa.eu/european-union/contact_fr)
  - <sup>(3)</sup> [umap.openstreetmap.fr/en/map/de-l-art-geoculturel-du-confinement-433270#13/50.6507/5.6399](http://umap.openstreetmap.fr/en/map/de-l-art-geoculturel-du-confinement-433270#13/50.6507/5.6399)

## Témoignages du confinement dans les musées

L'ASBL Musées et Société en Wallonie a décidé de récolter les traces de la vie quotidienne des habitants pendant le confinement.

Avec le concours des Homusées, des musées d'ethnologie très ancrés dans leur territoire, plus de 500 témoignages ont été collectés,

qui prennent des

formes diverses : dessins, photos, vidéos, écrits...

La carte sonore des élèves de 5<sup>e</sup> de l'Athénée Royal Léonie de Waha fait partie de ces contributions.

Les témoignages serviront à de prochaines expositions. Le Musée de la Vie wallonne (Liège) et l'Hôpital Notre-Dame à la Rose (Lessines) ont déjà prévu de les intégrer dans de futures expositions.

« *Nous envisageons également une étude et publication en 2020 ou 2021* », explique Noélie Maquestiau, chargée de communication à l'ASBL.

D'autres témoignages d'écoles que celui de l'Athénée de Waha sont-ils parvenus ? « *Non, répond M<sup>me</sup> Maquestiau. Mais nous avons reçu beaucoup de témoignages d'enseignants* ».



# « J'ai la chance d'avoir une

**Au moment où démarre le nouveau tronc commun, Fanny Didier s'arrête sur sa double expérience d'institutrice maternelle et de directrice d'une école fondamentale.**

Diplômée en 1995, Fanny Didier a commencé sa carrière d'institutrice maternelle par différents intérimis puis a obtenu un poste à la section fondamentale de l'Athénée royal de Bouillon-Paliseul. Elle occupe depuis neuf ans la fonction de directrice avec classe de cette école qui compte une vingtaine d'élèves en maternel et près de soixante en primaire.

**PROF : Quelle a été votre réaction quand le Pacte pour un Enseignement d'excellence a pointé l'importance de l'enseignement maternel ?**

**Fanny Didier :** J'ai pensé qu'effectivement, il était temps de mettre en avant ce niveau d'enseignement, qu'on appelait auparavant celui du « gardiennat » – ses institutrices étaient considérées comme des gardiennes et non comme des enseignantes... J'ai été choquée d'entendre, au début de la pandémie, certains considérer que la suspension des cours ne représenterait pas de conséquences pour les enfants de maternel, alors qu'on sait aujourd'hui qu'il s'agit de moments essentiels, primordiaux pour la construction de la suite de leur parcours.

**L'obligation scolaire à 5 ans entre en vigueur cette rentrée, vous plaideriez pour qu'elle intervienne dès la 1<sup>re</sup> maternelle ?**

J'y suis favorable, surtout au bénéfice des enfants en indice socio-économique faible. Je travaille dans une école en encadrement différencié et peux vraiment confirmer, par ma pratique, que la régularité scolaire de ces enfants influence positivement la suite de leur parcours.

**Comment s'est passée votre arrivée à la direction ?**

J'étais dans ma classe depuis pas mal d'années et je sentais qu'il était temps de me



*Fanny Didier : « Comme directrice, une de mes premières décisions a été de tenir des réunions de parents pour le maternel aussi ».*

mettre de nouveaux défis. Quand j'ai eu l'opportunité de prendre la direction, alors que je n'étais pas formée, j'ai pensé le faire pendant un an et retrouver ma classe ensuite. Puis je me suis prise au jeu, sans doute parce que j'ai la passion de partager : partager ce que j'ai reçu d'autres personnes, mon expérience et mon intérêt pour les nouvelles pistes pédagogiques qui peuvent s'ouvrir à l'école.

Cela fait des années que je prône la différenciation des apprentissages et d'autres pratiques qu'on voyait et qu'on voit encore peu dans certaines écoles.

Cela peut faire peur aux enseignants de se mettre face à une situation inconnue et de risquer un échec. Mais c'est ce qu'on demande aux élèves : de se servir de leurs erreurs pour apprendre et avancer. Même aujourd'hui, je me trompe encore dans ma classe, et précisément, ça me sert pour avancer. Se tromper dans un premier temps quand on expérimente, c'est normal, et il faut l'oser, parce qu'on n'est plus face aux mêmes enfants qu'il y a vingt ou même deux ans.

En maternel, la régularité scolaire des enfants influence positivement la suite de leur parcours

# équipe très ouverte »

« Coacher », ou en tout cas pousser mon équipe à explorer de nouvelles voies est quelque chose qui m'a plu et me plaît encore. Maintenant, le côté administratif me plaît moins et c'est parfois compliqué d'avoir la double casquette de directrice et d'enseignante. Je suis convaincue qu'une direction doit être à temps plein dans son école, quelle que soit sa taille.

## **Vous ne regretteriez pas de ne plus enseigner ?**

Non, j'ai pris un tournant. J'imagine que les directions qui sont à temps plein doivent se dire : « *Qu'est-ce que j'adorerais retourner en classe de temps en temps...* » D'ailleurs, j'ai toujours beaucoup de plaisir à aller en classe et d'avoir des échanges avec les enfants, parce qu'ils sont tellement spontanés et surprenants. Mais je sens que j'ai quand même plutôt la fibre à partager avec les enseignants. J'adore pouvoir aider les institutrices, les soutenir, leur fournir des informations comme celles que je peux, par exemple, retirer de formations que j'ai suivies. Et essayer en équipe de mettre en place des projets pour répondre aux demandes ou propositions qu'on reçoit. Ce qui sera le cas avec l'introduction du nouveau tronc commun, bien sûr.

## **Vous avez été formée au nouveau référentiel des compétences initiales, quel est votre avis ?**

Le nouveau référentiel va en tout cas permettre de recadrer les attentes des enseignants du premier degré du primaire. Avec le cycle 5-8 et les socles de compétences, ceux-ci avaient tendance à oublier que certaines compétences ne devaient pas être acquises en fin de 3<sup>e</sup> maternelle ; que les enfants avaient jusque fin de 2<sup>e</sup> primaire pour tout fixer. Ce référentiel m'apparaît aussi plus concret en termes d'attendus, plus malléable et plus facile d'utilisation.

## **Des formations au nouveau tronc commun pour les directeurs et les enseignants de P1 et P2 s'ouvrent cette année. Il y a des appréhensions ?**

On était habitué à utiliser les *Socles de compétences*. Le changement représentera un réel « plus » mais il faudra sans doute du temps pour se l'approprier.

Quant à la formule des formations, en partie à distance et en partie en présentiel, je la trouve pratique, pour l'organisation par les enseignants de leur horaire, et intéressante, à travers cette méthode qui tient un peu de la « classe inversée ».

## **Autre changement : la part du travail collaboratif. Comment fonctionnez-vous ?**

Les choix et les décisions de l'école, je les prends en équipe. Je décide rarement seule, sauf quand il faut trancher. Et dans le cadre des relations avec les parents, le retour de l'équipe pédagogique m'est essentiel.

Nos périodes de concertation nous permettent de nous réunir chaque semaine pour échanger sur nos constats de terrain et sur ce qu'il y a à améliorer afin que nos enfants se sentent le mieux possible à l'école : manières de différencier les apprentissages, nouveaux projets pédagogiques, activités culturelles et sportives...

## **La différenciation des apprentissages, n'est-ce pas compliqué à réaliser ?**

Quand on veut, on peut. Au début, cela dérouta un peu, les enseignantes ont en tête leur programme, découpé en périodes, et quand on retourne tout...

Mais j'ai la chance d'avoir une équipe qui est très ouverte, qui entend et qui est demandeuse. À la dernière concertation qu'on a tenue avant les vacances, je me suis arrêtée sur la circulaire en vue de la rentrée, dans un contexte de pandémie : On nous demande de « *veiller à faire avancer les enfants dans un climat serein et d'organiser un accompagnement adéquat de chaque élève, pour qu'il fixe les choses et les fixe bien* ». Ce pourquoi je plaçais il y a déjà quelques années, on y est... ! ●

Propos recueillis par  
**Monica GLINEUR**

“  
La différenciation  
des apprentissages  
est quelque  
chose qu'on voit  
encore trop peu  
”

# La Fondation pour l'Enseignement veut faciliter la mobilité école-entreprise

La Fondation pour l'Enseignement rassemble les fédérations de pouvoirs organisateurs et les fédérations patronales wallonne (UWE) et bruxelloise (BECl). Elle lance des pistes « pour une mobilité professionnelle entreprises-écoles réussie », moyen de lutter contre la pénurie d'enseignants.

“  
Tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dit, c'est pour renforcer l'attractivité du métier”

En juin dernier, la Fondation pour l'Enseignement publiait une note reprenant des recommandations qui seraient de nature à « contribuer à diminuer les pénuries d'enseignants ». <sup>(1)</sup>

La première consiste à « renforcer l'attractivité du métier, en restaurant une image valorisante, en déconstruisant les clichés, tout en combinant exigence, excellence et responsabilité ».

La Fondation estime nécessaire d'« encourager la mobilité via des dispositifs d'accompagnement des travailleurs dans l'entreprise et en adaptant la réglementation du travail, dans le monde de l'entreprise et de l'enseignement ».

On lira ci-dessous qu'un point essentiel, pour la Fondation, est de « mieux reconnaître l'ancienneté et de valoriser l'expérience utile » acquise en entreprise. Pour faciliter les candidatures et le recrutement, la Fondation recommande « un bon accès à l'information pour tous et une simplification administrative ». Enfin, il s'agit de « favoriser l'émergence de parcours innovants de formation et/ou l'amélioration de parcours de formation existants ».

Olivier Remels, Secrétaire général de la Fondation, nous en dit plus.

**PROF : les recommandations sont clairement celles des employeurs...**

**Olivier Remels :** Ce n'est pas un secret. C'est le positionnement de la Fondation, sur des points de rencontre entre les employeurs de l'école et de l'entreprise. On a cette spécificité, mais je veille à ce que nos propositions ne s'inscrivent pas en opposition aux acteurs qui ne sont pas présents dans notre conseil d'administration, mais soient des ouvertures vers une forme de progrès social. Ces acteurs ont d'ailleurs la possibilité d'interagir dans le processus de co-construction de

nos réflexions, au sein de groupes de travail thématiques, sur la réforme du qualifiant, sur l'alternance, sur l'orientation, par exemple.

**La note évoque les réorientations du monde de l'entreprise vers l'enseignement. Vous pensez à toutes les formes d'enseignement ?**

Oui, et il y a plusieurs raisons à cela. Vous avez dans le monde de l'entreprise des gens qui ont suivi une formation pédagogique il y a 25-30 ans. Ils n'ont jamais enseigné ou ont quitté l'enseignement pour des raisons qui sont peut-être d'ailleurs des causes identifiables des pénuries (absence d'accompagnement, de tutorat, d'encadrement,...) Ils ont les titres et pourraient être intéressés par un retour dans l'enseignement, parce que ça fait partie de leur appétit personnel, de leur conviction.

Il y a une série d'autres travailleurs qui, après 25 ans au service d'un acteur économique, ont besoin d'un nouveau projet positif. Des gens qui ont acquis des compétences et une expérience dont ils pensent qu'elles pourraient être valorisables dans l'enseignement, qu'elles soient disciplinaires (dans les STEM, les maths, les langues,...) ou autres. Des gens qui seraient prêts à compléter cette expérience par une formation pédagogique, pour autant évidemment qu'on rassemble une série de conditions favorables.

On voit aussi que la linéarité des carrières ne correspond plus à la réalité du monde du travail aujourd'hui. Le rythme moyen des jeunes générations, tout secteur confondu, est à présent celui d'une mobilité professionnelle tous les 5 à 6 ans...

**Par contre, c'est encore le modèle dans l'Administration... Il y a là une tension !**

Il y a une tension liée pour une part à une forme de repli du monde de l'enseignement qui peine à s'ouvrir par manque de connaissance du monde extérieur.





## EN DEUX MOTS

Depuis 2014, Olivier Remels est Secrétaire général et Administrateur délégué de la Fondation pour l'Enseignement. Dans ce cadre de la Fondation, il a notamment contribué aux réflexions de plusieurs groupes de travail du Pacte pour un Enseignement d'excellence, et a présidé le groupe de travail en charge de la réforme de l'enseignement qualifiant (2016-2017).

Il anime aujourd'hui divers groupes de travail visant à soutenir et à accompagner les réformes, en apportant la contribution des acteurs économiques, tout en veillant au respect des missions essentielles de l'école.

Licencié en Communications appliquées de l'IHECS, il a une expérience de plus de 25 ans dans les affaires publiques et la communication institutionnelle, principalement dans les secteurs de l'environnement et de la santé, chaque fois au point de rencontre des enjeux publics et privés. Il a occupé diverses fonctions dans plusieurs entreprises et associations professionnelles.

Mais vous noterez que dans nos recommandations, on parle de mobilité réciproque, pour valoriser aussi dans l'entreprise les compétences des enseignants. Les entreprises ne vous parlent pas tellement de compétences techniques, mais de compétences interpersonnelles, de « soft skills », dont les enseignants ont une grande expérience et une grande pratique par la nature de leur métier...

Cette tension est une réalité, mais l'enseignement évolue dans ses ambitions. Le métier d'enseignant est appelé à évoluer. Les acteurs du Pacte reconnaissent

de nouvelles fonctions, de nouveaux défis, en partie pour rendre la carrière moins plane. Conceptuellement, je suis d'accord avec vous sur la linéarité de la carrière, mais il y a aussi une évolution...

### Tension aussi entre une réforme des titres et fonctions insistant sur les titres requis et la souplesse souhaitée face aux pénuries...

En la matière, nos recommandations ne vont pas plus loin que ce que prévoient les mesures d'assouplissement de la réforme des titres et fonctions, en cas de pénurie (NDLR : lire en page 18).

Les dispositions prises par le Gouvernement sont positives, mais elles concernent surtout les mobilités intra-enseignement, voire intra-réseaux. C'est très bien, mais dans cette situation de pénurie récurrente, il faut attirer des talents au-delà de ce que l'enseignement peut naturellement proposer, de façon organique.

### Le cœur de vos recommandations, ce serait la reconnaissance de l'expérience acquise en entreprise ?

Il faudrait vraiment arriver à un alignement sur minimum 15 ans d'ancienneté, et ça pas seulement comme c'est le cas aujourd'hui (mais sur 10 ans maximum) pour les professeurs de pratique professionnelle et de cours techniques.

Vous avez lu notre note : pour un même barème, la différence entre une ancienneté de 10 ans et l'absence de valorisation oscille entre 25 et 30 % ! C'est tout à fait réducteur pour la grande majorité des personnes qui souhaiteraient faire le pas. Plus on est en face de professionnels qui ont une valeur potentielle pour l'enseignement, plus c'est décourageant pour eux.

Le deuxième élément-clé serait de faciliter cette mobilité, d'accompagner les travailleurs des entreprises qui souhaitent se reconvertir et passer dans l'enseignement. Les aider à faire ce pas de façon intelligente et raisonnée.

Et d'un autre côté avoir des parcours de formation au métier d'enseignant beaucoup plus souples et innovants pour permettre cette transition. Vous avez vu dans la note qu'on évoque des parcours de formation en alternance par exemple. Pourquoi ne pas imaginer ça pour de futurs pédagogues, encore une fois dans une situation de pénurie, où on pourrait avoir une formation davantage ancrée dans le terrain ?

Soyons innovants, mettons-nous autour de la table, co-construisons des choses qui peuvent être expérimentées assez rapidement pour peut-être alors passer à la vitesse supérieure et pourquoi pas envisager d'institutionnaliser ces parcours. Je ne dis pas qu'il faut faire ça de but en blanc...

### Vous avez déjà des projets dans les cartons ?

On a prévu d'entamer le dialogue dans ce dossier en septembre. Il est important qu'on puisse, avec l'autorité publique, voir comment on peut co-construire quelque chose.

Tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dit, c'est pour renforcer l'attractivité du métier : il ne s'agit pas de brader le métier et de faire croire qu'il suffit de se mettre en classe pour être enseignant. Notre perspective est vraiment de revaloriser le métier. ●

### Propos recueillis par Didier CATTEAU

<sup>(1)</sup> Accessible via [www.fondation-enseignement.be/node/376](http://www.fondation-enseignement.be/node/376)

# Une école inclusive en marche

Cette rubrique invite un/des expert(s) à faire part d'un message jugé important dans le contexte actuel. Ghislain Magerotte, professeur émérite de l'UMons, et Jean-Pierre Coenen, instituteur et président de la Ligue des droits de l'enfant, évoquent ici la marche vers une école inclusive.

« L'école inclusive fait l'objet d'un intérêt grandissant en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, le Pacte pour un Enseignement d'excellence a proposé de développer une école inclusive, articulée autour d'une collaboration entre les équipes spécialisées et les équipes ordinaires.

Celle-ci se met en route d'abord selon quatre modalités, avec l'intention d'inscrire ce mouvement dans une perspective systémique via la mise en place des Pôles territoriaux, proposée également par le Pacte.

## Collaboration entre équipes ordinaires et spécialisées

Si des intégrations d'élèves à besoins spécifiques existent depuis la loi sur l'enseignement spécial le 6 juillet 1970, c'est le décret de 2004, revu en 2011, qui a détaillé les modalités d'une intégration des élèves relevant de tous les types d'enseignement via quatre modalités : partielle ou totale, temporaire ou permanente <sup>(1)</sup>.

Ces intégrations sont assurées via une collaboration du personnel de l'enseignement spécialisé au sein de l'école ordinaire pour un nombre limité d'heures (par exemple 4h/semaine dans l'enseignement fondamental).

Si les intégrations partielles, qu'elles soient temporaires ou permanentes, ne rencontrent pas beaucoup de succès (51 en 2017-2018), les interventions totales sont davantage mises en place (4 248 en 2017-2018). Cependant, elles se heurtent aux difficultés d'organiser et de coordonner les interventions de professionnels issus des deux systèmes d'enseignement.

De plus, plusieurs interrogations subsistent portant sur le nombre d'heures effectivement prestées par le personnel de l'enseignement spécialisé, sur les catégories des personnels assurant ces intégrations, sur les stratégies employées par ces professionnels, sur les relations entre les élèves à besoins spécifiques et les élèves ordinaires et enfin sur les répercussions qu'ont ces stratégies de collaboration sur le travail des équipes de l'enseignement ordinaire, dans une optique inclusive.

En résumé, ces collaborations sont-elles un moyen d'introduire progressivement une approche inclusive dans l'école ordinaire ?

## Vers une école inclusive grâce aux aménagements raisonnables

La notion d'aménagements raisonnables (AR) vise « l'accueil, l'accompagnement et le maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques » et concerne des aménagements « appropriés, pour autant que sa situation ne rende pas indispensable une prise en charge par l'enseignement spécialisé selon les dispositions du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé ».

Sont donc principalement visés ici les élèves relevant, ou susceptibles de relever, des types d'enseignement 1, 3 et surtout du type 8 ne nécessitant pas un accueil dans l'enseignement spécialisé.

Ces aménagements peuvent être de trois types : matériels (infrastructures et locaux scolaires ainsi qu'à leur accessibilité, notamment l'utilisation d'un outil informatique), organisationnels (la grille-horaire de l'élève, les groupes-cours, la passation des épreuves internes et externes) ou pédagogiques (méthodes, supports et contextes d'apprentissage).

Dans la perspective du soutien à l'accueil des élèves à besoins spécifiques, le Ministère a mis au point une « typologie des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins



*spécifiques en enseignement ordinaire* » concernant tous les publics d'élèves à besoins spécifiques, malheureusement, sans les associer aux trois critères : matériels, organisationnels et pédagogiques.

Parmi les AR obligatoires, on retrouve l'accompagnement d'un intervenant ayant une expertise dans le domaine concerné, le Programme d'Apprentissage Individualisé, un tutorat avec les pairs, l'utilisation de l'outil informatique et de logiciels spécifiques, ainsi qu'une utilisation de ces aménagements lors de toute évaluation. Ce sont en somme des aménagements transversaux qui s'appliquent à tous les établissements scolaires. À noter que certains aménagements peuvent aussi concerner les élèves de l'enseignement spécialisé.

### Vers une école inclusive, via les classes/unités à visée inclusive ?

Le décret du 2 mai 2019 et la circulaire 7190<sup>(2)</sup> proposent de favoriser le développement des « *Classes/Implantations à visée inclusive* », à l'intention d'élèves relevant de l'enseignement de type 2 (un retard mental modéré ou sévère, avec ou sans autisme) ou de type 3 (les élèves ayant des troubles du comportement avec autisme).

Le but de ces classes est de « *favoriser la mise sur pied de collaborations et de partenariats entre les écoles de l'enseignement ordinaire et celles de l'enseignement spécialisé, et de développer des moments de temps partagé entre les élèves qui fréquentent ces deux types d'enseignement, et ce dès l'enseignement maternel.* »

De ce fait, elles visent l'« *inclusion sociale et relationnelle en vue d'acquérir divers apprentissages dans un milieu scolaire de vie ordinaire* » ainsi que « *de mettre en place une pédagogie adaptée* »<sup>(3)</sup>. Enfin, la gratuité du transport scolaire entre le domicile des élèves et l'implantation est prévue lorsque l'implantation dispose d'un numéro FASE accompagné de la mention « *implantation à visée inclusive* ».

Cette pratique de classes à visée inclusive concerne actuellement treize classes ou implantations à visée inclusive. Aussi, le développement de cette stratégie mérite une grande attention vu leur « visée inclusive »,

notamment en termes de stratégies d'enseignement améliorant cette visée inclusive de l'école d'accueil, en termes d'animation des interactions entre les élèves « ordinaires » et à besoins spécifiques et en termes de répercussions sur leur vécu personnel et de rapprochement des parents de cette école d'accueil.



Enfin, le développement de ces classes/implantations à visée inclusive, via une convention entre deux pouvoirs organisateurs, devrait répondre à cette question essentielle : s'inscrit-il dans un engagement « vers une école inclusive » où les deux équipes travaillent ensemble ?



Une réponse à cette question est au cœur de la mission des demi-charges d'enseignement qui, à partir de septembre 2020, seront notamment chargées « [...] de chercher et de développer les synergies nécessaires à l'inclusion progressive des élèves dans l'enseignement ordinaire, de préparer les séquences de cours pour placer l'enfant dans une situation de réussite, de proposer des hypothèses de travail, de gérer les arrivées et départs de l'école, de développer des contacts privilégiés avec les deux directions et d'informer les membres du personnel de l'enseignement ordinaire sur l'implantation à visée inclusive. »

En d'autres mots, les écoles ordinaires qui accueillent une telle classe/implantation s'engagent-elles à devenir des écoles inclusives ?

### Vers une école inclusive dans le cadre des Pôles territoriaux

Afin de renforcer la collaboration entre les équipes ordinaires et spécialisées, le Pacte pour un Enseignement d'excellence a proposé

## EN DEUX MOTS

### Jean-Pierre Coenen

est instituteur depuis 44 ans et préside la Ligue des droits de l'enfant. Il coordonne la plateforme de lutte contre l'échec scolaire depuis 17 ans, et la plateforme pour une école inclusive depuis 20 ans.

### Ghislain Magerotte

est professeur émérite de la Faculté de Psychologie et des sciences de l'Éducation de l'Université de Mons. Il participe actuellement aux enseignements interuniversitaires en autisme (ULB) et en double diagnostic (UNamur).

M. Magerotte est également actif dans plusieurs associations de parents de personnes avec un handicap et à la Ligue des droits de l'enfant, en particulier pour développer une école inclusive.

Parmi ses publications, comme auteur ou co-auteur, mentionnons :

- MAGEROTTE G. & PAQUOT D. (2019), « Vers une école inclusive en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour une collaboration entre les équipes de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement ordinaire », article paru dans *La Revue nouvelle*, 74 (7), 83-92, disponible sur demande via [ghislain.magerotte@umons.ac.be](mailto:ghislain.magerotte@umons.ac.be) ;
- MAGEROTTE G., DEPREGZ M. & MONTREUIL N., *Pratique de l'intervention individualisée tout au long de la vie*. 2<sup>e</sup> édition (coll. Questions de personne), Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2014.

de constituer des Pôles territoriaux consistant à regrouper les écoles d'un territoire déterminé, y compris donc aussi les écoles spécialisées, et à mettre ce personnel spécialisé à disposition des écoles ordinaires accueillant des élèves à besoins spécifiques grâce à des « centres de ressources spécialisés » et une « mutualisation des moyens d'inclusion ».

Cette mutualisation des moyens devrait « garantir la qualité de l'encadrement et de l'accompagnement que les établissements du pôle territorial pourront proposer pour tenir compte des besoins spécifiques des élèves ».

Ces pôles pourraient aussi être mis en place sur base volontaire en inter-réseaux, « en particulier dans les zones dans lesquelles le nombre d'élèves concernés et, par voie de conséquence, les moyens alloués n'atteignent pas le niveau critique minimum ». Ce mouvement permettra de développer une école inclusive, accueillant tous les élèves (y compris ceux à besoins spécifiques) d'un environnement proche, bénéficiant d'une collaboration soutenue entre des équipes (ordinaire et spécialisée, de l'AViQ, Phare et l'Inami) et s'engageant dans une transformation systémique des contenus, méthodes d'enseignement, approches, structures et stratégies en éducation.

Cette organisation des Pôles territoriaux permettrait aux élèves à besoins spécifiques de fréquenter une école ordinaire plus proche de leur domicile, de réduire les frais de transport scolaire et de favoriser leur inclusion sociale <sup>(4)</sup>.

### Conclusion

Si la présentation de ces initiatives a permis de faire un premier état des lieux du mouvement en faveur d'une école inclusive, plusieurs préoccupations concrètes sont à rencontrer aujourd'hui :

- une analyse des référentiels de compétence, en particulier de l'enseignement maternel, afin de voir leur adaptation aux élèves à besoins spécifiques et aux stratégies pédagogiques à utiliser dans une école inclusive ;
- une attention particulière à la contractualisation dans le cadre du Plan de pilotage et à la prise en compte de l'objectif d'inclusion ;

- une révision des modalités d'évaluation des besoins spécifiques réalisées par les Centres PMS et organismes habilités ainsi que par les spécialistes dans le domaine médical, paramédical ou psycho-médical, et passer d'une vision individuelle du handicap à une vision davantage sociétale en ne se limitant pas à une évaluation des déficiences ou incapacités mais aussi des obstacles comportementaux et environnementaux à une participation pleine et entière à la vie scolaire.

Dans ces conditions, une collaboration de tous les acteurs s'impose : le pouvoir politique, les pouvoirs organisateurs et des directions, les équipes pédagogiques de l'école ordinaire et de l'enseignement spécialisé, les parents et les élèves et dans le cadre d'une communication régulière et de qualité entre toutes les parties. ●

**Ghislain MAGEROTTE  
et Jean-Pierre COENEN**

<sup>(1)</sup> Des modifications importantes sont survenues suite à la crise du Covid-19, qui « n'a pas permis la signature de tous les protocoles d'intégration temporaire totale permettant un passage vers l'intégration permanente totale », explique la circulaire 7608 du 9 juin 2020, qui a permis de « déroger au délai prescrit dans le cadre du passage automatique de l'intégration temporaire totale vers l'intégration permanente ». De plus, il est prévu de « mettre fin aux dispositions relatives à la fin du mécanisme actuel de l'intégration temporaire totale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ». (circulaire 7609).

<sup>(2)</sup> [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)

<sup>(3)</sup> La circulaire 7609 du 9 juin 2020 prévoit également l'octroi de 250 périodes complémentaires afin d'encourager des dispositifs qui prévoient la mise en place de pédagogies adaptées dans l'enseignement spécialisé. Cela concerne notamment l'enseignement aux élèves avec autisme.

<sup>(4)</sup> De plus, la création des premiers pôles territoriaux est prévue à partir de l'année scolaire 2021-2022. La circulaire 7609 indique que « pendant une année scolaire transitoire, des périodes complémentaires seront octroyées aux écoles d'enseignement spécialisé afin de maintenir et d'encourager des dispositifs qui prévoient une prise en charge coordonnée des élèves en intégration. Un nombre maximum de 30 postes de coordination à charge complète est prévu dans le cadre de cet appel à projets ».

# Guide pratique pour comprendre et appliquer le RGPD en classe

**Un guide livre les balises permettant aux enseignants (au sens large) de respecter le Règlement général sur la protection des données (RGPD).**



Vous entendez parler du Règlement général sur la protection des données (RGPD) depuis des mois : « *Attention ! Maintenant, avec le RGPD, vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez avec les données des élèves* ». Mais savez-vous vraiment ce que vous pouvez et ce que vous ne pouvez pas faire ?

Afin d'éclaircir comment le RGPD vous impacte et quelles sont les précautions à prendre quand vos projets pédagogiques impliquent la collecte de données personnelles, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via le Service général du Numérique éducatif, a publié en mai dernier un nouveau guide, *Comprendre et appliquer le RGPD en classe – guide pratique*.

Ce guide s'adresse à tous les membres du personnel éducatif, notamment si le projet implique :

- la collecte directe des données d'élèves ;
- l'utilisation d'outils ou d'applications qui nécessitent de collecter des données d'élèves ;
- la collecte de vidéos ou d'images d'élèves ;
- la collecte des données des parents à des fins de communication.

Les questions suivantes y sont notamment abordées :

- Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?
- Qu'est-ce qu'un traitement de donnée à caractère personnel ?
- Quelles sont les obligations qui s'imposent à moi quand je traite des données ?
- Qu'est-ce que le droit à l'image ?
- Quelles sont mes obligations en tant que membre du personnel quand je prends une photo ou une vidéo d'élèves ?
- Comment choisir les prestataires de services/outils/applications pour mes projets numériques qui impliquent la collecte de données d'élèves ?

Vous y trouverez également des cas pratiques pour approfondir la matière ainsi qu'une infographie synthétisant les différentes étapes à prendre en compte dans vos projets. ●

Suivez le guide à l'adresse suivante : [www.e-classe.be/article/comprendre-et-appliquer-le-rgpd-en-classe-18733](http://www.e-classe.be/article/comprendre-et-appliquer-le-rgpd-en-classe-18733). En cas de question sur le guide, vous pouvez contacter [protectiondesdonnees@cfwb.be](mailto:protectiondesdonnees@cfwb.be).



## Classes décou'Vertes

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, les Classes décou'Vertes (CDPA) sont désormais organisées par la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Situées, pour la plupart, en pleine nature ou dans des lieux remplis d'histoires, les Classes décou'Vertes organisent des séjours pédagogiques avec ou sans nuitée à destination des écoles de tous réseaux d'enseignement confondus à des prix démocratiques.

Ces séjours pédagogiques se composent d'un large choix d'activités adaptées à l'âge des élèves et encadrées par une équipe éducative dynamique.

Pour plus d'informations, retrouvez-nous via [www.enseignement.be/cdpa](http://www.enseignement.be/cdpa).



© Syda Productions/Adobe Stock

# ASSUÉTUDES : comment l'école peut prévenir

La prévention passe aussi par la compréhension par les adolescents de ce qu'est une dynamique de groupe.

**L'école a un rôle à jouer pour prévenir les assuétudes. Mais il y a des modes de prévention inopérants...**

Natacha Delmotte, criminologue de formation, est directrice de l'ASBL Trempoline. Fondée en 1985 pour accompagner les personnes dépendantes aux drogues vers l'autonomie, l'association mène également, depuis une vingtaine d'années, un travail de prévention des assuétudes dans les écoles.

L'ASBL fait partie des opérateurs avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles met en œuvre son programme de lutte contre les assuétudes pour les écoles <sup>(1)</sup>. Et M<sup>me</sup> Delmotte assure des formations à l'Institut de la Formation en cours de Carrière sur l'accompagnement du jeune qui présente des conduites à risque (lire ci-contre).



**PROF : Au départ, le but de votre association n'était pas d'intervenir dans les écoles sur la question des assuétudes. Comment cela s'est-il passé ?**

**Natacha Delmotte :** À mes débuts à Trempoline, les voitures s'arrêtaient au coin de la rue pour

qu'on ne sache pas qu'on nous conduisait quelqu'un pour désintoxication. Et ça ne se produisait qu'en dernier recours, après avoir tout essayé. On soignait des héroïnomanes, des cocaïnomanes, avec de grosses consommations. Aujourd'hui, c'est moins le cas et on travaille beaucoup de formes de dépendances : cannabis, alcool, réseaux sociaux, jeux, troubles alimentaires, scarifications...

La société a évolué, on aborde davantage la personne dans sa globalité, la réflexion sur la santé mentale s'est invitée.

Vers 2000, le cannabis a connu une forte percée dans les écoles et beaucoup – professeurs, directeurs, associations de parents, psychologues, PMS... – se sont présentés à nous en demandant d'exporter à l'école les outils que nous utilisons pour soigner les dépendances, ainsi que le mode de fonctionnement de notre communauté thérapeutique. La direction de l'époque a eu la sagesse de dire qu'on ne le ferait pas, parce qu'une communauté thérapeutique, ce n'est pas une école.

Ce qu'on a accepté de faire, et ce qu'on fait encore, c'est utiliser notre expérience pour former des professionnels de l'enseignement à : comment aborder, comment détecter, et finalement, comment suivre les adolescents par rapport aux consommations problématiques ? Et à travers quel cadre.

### Quelle différence faites-vous entre dépendance et assuétudes ?

Usage, abus et dépendance présentent des différences qu'on explique aussi bien aux professionnels qu'aux familles. On me met parfois en contact avec des jeunes qui ont fumé deux fois du cannabis en les qualifiant de toxicomanes. Non ! Il peut y avoir un usage non problématique. Avec l'abus de substances, on peut voir une situation problématique s'installer. La notion d'abus doit se comprendre à la lumière d'éventuelles répercussions. La dépendance, c'est la focalisation sur la consommation et le fait d'entretenir une relation extrême avec un produit au-delà du concept de répétition.

### Ce qui se présente rarement dans les écoles ?

Ça dépend. Il arrive qu'au départ, on pense qu'il y a usage alors que c'est une dépendance, et vice-versa. Le savoir demande du temps. Beaucoup d'écoles veulent savoir instantanément, ce qui n'est pas possible. Je mets régulièrement en garde les enseignants : ne vous laissez pas envahir par ce que vous craignez de trouver, et vous mettre à chercher un toxicomane derrière chaque élève. Pour certains, la consommation sera sporadique. D'autres vont continuer à s'enfoncer dans la consommation, signe d'un mal-être qui doit être questionné.

### Quel type de prévention peut-on mettre en place ?

Demander à des adolescents de comprendre les implications d'une consommation actuelle dans les dix prochaines années ne sert à rien, des travaux montrent qu'ils sont incapables de telles projections<sup>(2)</sup>.

Il faut faire parler les adolescents, ils ont un grand sentiment d'être seuls.

J'anime des groupes de paroles dans des classes. Dans ces ateliers, on parle très peu cannabis, alcool... ; on parle de comportements. « J'ai besoin de ça pour me sentir à

*l'aise.* » Et c'est intéressant quand l'un dit : « Pourquoi tu n'as pas demandé de l'aide ? » Donc, des gens peuvent t'aider, mais aussi et surtout, quelle autre solution aurais-tu pu trouver pour toi-même, par toi-même ?

On travaille la dynamique de groupe ; on s'observe soi en lien avec les autres ; on apprend à prendre position dans un débat. Cela me fait sourire quand un adulte dit d'un jeune « Il n'avait qu'à refuser de tirer sur ce joint », comme si c'était aussi facile.

Il n'y a pas de miracle mais à chaque âge peut correspondre un média. Une école m'avait appelée pour que je dise à ses rhétoriciens de ne pas boire pendant leur voyage scolaire. On a fait tout autre chose : une charte de responsabilisation, afin qu'ils ne se mettent pas en situations de risques, avec des engagements concrets : avoir le numéro de téléphone d'un éducateur dans son GSM et y mettre celui du service d'urgence quand on arrive sur place ; ne pas laisser un camarade qui ne va pas bien seul dans sa chambre, etc.

Si on ne travaille pas la dynamique de groupe, les compétences psycho-sociales, la construction d'une colonne vertébrale, ces adolescents, on ne les aide pas...

Enfin, avec les personnes qui souffrent d'assuétudes, il faut savoir se montrer cohérent. Quand on lit les parties des règlements d'ordre intérieur d'écoles relatives à la consommation de substances, l'usage du GSM et des réseaux sociaux, etc., on trouve parfois des phrases alambiquées où on devine un certain malaise...

### Clarté du message, donc, mais est-ce compatible avec la bienveillance, l'empathie ?

Oui, parce qu'on peut être normatif et nourricier. ●

Propos recueillis par  
**Monica GLINEUR**

<sup>(1)</sup> Notamment par des appels à projets, lancés par circulaire (voir la dernière circulaire 7688 sur [www.enseignement.be/circulaires](http://www.enseignement.be/circulaires)).

<sup>(2)</sup> Lire à ce sujet SALOMON L., *Cerveau, drogues et dépendances*, Belin, 2010.

## POUR EN SAVOIR +

### Une étude marquante

Dans leur article "Results of an evaluation study on three drug education models", W. De Haes et J. Schuurman<sup>(1)</sup> ont étudié l'impact de trois approches préventives sur la consommation de drogue des jeunes : la prévention centrée sur la mise en garde ; la prévention informative « neutre » et « objective », centrée sur les produits ; la prévention centrée sur les personnes et leurs réalités.

Les résultats ont indiqué que les deux premières approches ont un effet pervers et que seule la dernière a un effet positif. L'étude, dont les résultats ont été confortés par d'autres, a marqué les esprits des professionnels des secteurs de la prévention et du traitement des assuétudes et dépendances. Infor-Drogues évoque cette étude au verso d'une de ses affiches de prévention, disponible ici : [infodrogues.be/affiches/4\\_Parler\\_des\\_drogues.pdf](http://infodrogues.be/affiches/4_Parler_des_drogues.pdf).

<sup>(1)</sup> Paru en 1975 dans la revue *International Union for Health Education*.

### Des formations IFC

L'Institut de la Formation en cours de Carrière propose des formations, assurées par Natacha Delmotte : « *Accompagner le jeune qui présente des conduites à risques : la question de la consommation d'alcool, tabac, cannabis, réseaux sociaux, GSM, internet, jeux vidéo et les comportements qui y sont associés.* » Onze sessions de deux jours sont programmées en 2020-2021. [www.ifc.cfwb.be](http://www.ifc.cfwb.be) (code de formation 708002004).

# Les services du Centre de ressources pédagogiques

**Le Centre de ressources pédagogiques (CRP) est l'incubateur des compétences numériques des enseignants en les accompagnant dans la production et l'utilisation de ressources techno-pédagogiques.**

**Prendre du recul**  
 Changements pour l'Égalité organise depuis plusieurs années un Groupe d'Accompagnement et d'Analyse des Pratiques (GAAP), qui se veut un lieu pour prendre du recul sur ses pratiques dans un cadre sécurisé, en-dehors de son institution.

C'est un temps d'analyse, avec d'autres enseignants, de ce qui se passe avec les élèves (et les collègues) pour sortir de la solitude et lever le nez du guidon. Le travail s'effectue à partir de récits écrits de situations concrètes et insatisfaisantes, en s'inspirant de l'entraînement mental.

Le groupe est composé d'une dizaine d'enseignants de tous niveaux et est accompagné par une ou deux responsables de formation de CGé.

Il se réunira les mercredis de 14 à 16h30, à Bruxelles. Première date le 7 octobre, les autres dates seront fixées par les participants.

Infos et inscriptions via [formation@changement-egalite.be](mailto:formation@changement-egalite.be) ou 02 / 218 34 50. [www.changement-egalite.be](http://www.changement-egalite.be)

**Formations**  
**Art à l'École d'ékla**  
 ékla, le Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse, offre une variété de formations, ateliers et programmations de spectacles.

Son opération *Art à l'École* permet notamment aux enseignants du maternel, primaire ou secondaire en Wallonie d'accueillir un artiste en résidence dans leur classe et plonge les élèves dans le processus de création artistique (théâtre, écriture ou danse). Le prochain cycle de résidences d'artistes est prévu de septembre 2021 à juin 2023. L'appel à candidatures du 15 février au 30 avril 2021.

Infos sur les spectacles, formations et résidences d'artistes : [www.eklapourtous.be/aae](http://www.eklapourtous.be/aae).

Service du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le CRP est chargé notamment de développer, coordonner et améliorer l'organisation d'unités d'enseignement en e-learning, et de concevoir une plateforme de partage des bonnes pratiques pédagogiques initiées au sein des établissements.

## Accompagner les enseignants à développer leurs compétences numériques

Son objectif principal est l'accompagnement dans la production et l'utilisation de ressources techno-pédagogiques des enseignants, principalement de promotion sociale. Les productions réalisées avec le CRP sont mutualisées vers l'ensemble des établissements de promotion sociale, tous réseaux confondus, après validation de l'Inspection et des pairs.

Au printemps dernier, la crise sanitaire a néanmoins conduit le CRP à ouvrir la plateforme d'apprentissage en ligne *Ma Classe*<sup>(1)</sup> pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique et de l'enseignement hybride. Elle est accessible à tous les enseignants, dont ceux de l'obligatoire.

La plateforme propose les ressources techno-pédagogiques développées avec le CRP (soit près de 350 modules de cours et 2 000 documents multimédias prêts à l'emploi), mais aussi des espaces vierges dans lesquels les enseignants peuvent créer leurs propres scénarios pédagogiques. Pour ce faire, tous les participants bénéficient de l'accompagnement technique, pédagogique et méthodologique du CRP.

« Ma Classe » continue cette année en offrant la possibilité de développer l'enseignement hybride ou à distance.

## Formations, ateliers...

L'équipe du CRP propose d'autres services :

- des formations sur mesure et à la demande, comme la scénarisation en enseignement hybride ou à distance, l'initiation aux droits d'auteur, l'utilisation d'une plateforme d'apprentissage en ligne, la création de vidéos pédagogiques, l'utilisation du tableau blanc interactif, faire des sciences avec Geogebra, mettre en animation avec H5P...
- un accompagnement à la réalisation de séquences pédagogiques hybrides ou uniquement à distance ;
- des rencontres dédiées au partage d'expériences, à la présentation de projets numériques et à l'accompagnement des équipes pédagogiques ;
- un suivi personnalisé dans les établissements s'engageant dans le numérique éducatif ;
- la diffusion d'outils pédagogiques, en privilégiant les solutions open-source ou gratuites ;
- une veille des événements permettant le partage de l'expertise collective autour du numérique éducatif (e.g. salons, colloques).



Toutes les activités sont consultables sur [crp.education](http://crp.education). Les demandes de formations et les demandes d'inscription comme enseignant contributeur sont à faire parvenir à [crp@cfwb.be](mailto:crp@cfwb.be).

<sup>(1)</sup> [maclasse.crp.education](http://maclasse.crp.education)



## À PRENDRE OU À LAISSER

**Le Mois du Doc**, organisé par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, se tiendra du 1<sup>er</sup> au 30 novembre. Les associations mais aussi les écoles qui le souhaitent peuvent programmer un/des documentaire(s) belge(s) francophone(s), jusqu'au 25 septembre. [www.moisdudoc.be](http://www.moisdudoc.be).

**Fruits, légumes et produits laitiers à l'école** : ce programme européen permet aux écoles d'organiser des distributions gratuites aux enfants, et demande aux écoles de sensibiliser les élèves à l'alimentation équilibrée. Pour Bruxelles, inscriptions avant le 30 septembre via [fruit-ecole.brussels](http://fruit-ecole.brussels) ; pour la Wallonie, [agriculture.wallonie.be/progecole](http://agriculture.wallonie.be/progecole).

**Comès, d'ombre et de Silence** : le musée BELvue rendra hommage au travail de Didier Comès, auteur majeur de la BD belge, dans une exposition d'une partie de l'œuvre de ce maître du noir et blanc et du fantastique. À voir du 25 septembre au 3 janvier 2021. Visite de classe sur réservation. [www.belvue.be/fr/expoComes](http://www.belvue.be/fr/expoComes).

**Le Parlement bruxellois** organise des visites guidées et animations d'éducation à la citoyenneté à destination des élèves des écoles secondaires et primaires (spectacle, simulation, etc.). Plus de détails sur ces différentes activités via [www.parlement.brussels/pour-les-ecoles-associations](http://www.parlement.brussels/pour-les-ecoles-associations).

**Stéréotypes de genre** dans et avec les médias : voilà le thème de l'appel à projets 2020-2021 du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias, destiné aux écoles fondamentales et secondaires. À la clé, un maximum de 2 000 € par projet sélectionné. Candidatures avant le 12 octobre. [www.csem.be/appelaprojet](http://www.csem.be/appelaprojet).

**Les workshops du BELvue** : les dates des ateliers du musée BELvue sur des sujets comme le passé colonial, la discrimination, la démocratie ou l'éducation financière sont limitées. Réservation via [www.belvue.be/fr/reservation/activity](http://www.belvue.be/fr/reservation/activity). Info : [www.belvue.be/fr/education](http://www.belvue.be/fr/education) ou [info@belvue.be](mailto:info@belvue.be).

**L'ASBL Loupiote** se donne pour missions de sensibiliser les jeunes à une lecture critique du langage cinématographique, et d'aiguiser leur regard sur les médias. Elle propose des modules d'animation destinés aux élèves du secondaire. Plus d'infos via [loupioteasbl.wordpress.com/animations-courtes-13-20ans](http://loupioteasbl.wordpress.com/animations-courtes-13-20ans). Contact : [contact@loupiote.be](mailto:contact@loupiote.be).

**Jeunes Pensées Pixels** est un projet d'animation autour de la citoyenneté numérique proposé par l'ASBL C-paje. Toutes les réflexions et réalisations des jeunes sont « exposées » sur [www.c-paje.be/animation/projet/4](http://www.c-paje.be/animation/projet/4).

**Application Wallangues** : la plateforme d'apprentissage des langues Wallangues existe désormais sous forme d'application mobile (iOS ou Android). Un sondage avait révélé qu'une application inciterait les utilisateurs à se connecter plus régulièrement. Chaque utilisateur peut adapter son apprentissage de l'anglais, du néerlandais, de l'allemand ou du français à ses besoins. [www.wallangues.be](http://www.wallangues.be).

**Le Centre Vidéo de Bruxelles** propose sur son site des documentaires d'éducation permanente écrits, réalisés, filmés et montés par son collectif de jeunes adultes *Extérieur Jour*. Ces films sont régulièrement retransmis sur la chaîne TV régionale BX1 et abordent des sujets de société comme le glanage, les menstruations féminines, le sexisme, etc. Chaque film est accompagné d'une fiche pédagogique. [cvb.be/fr/exterieur-jour](http://cvb.be/fr/exterieur-jour).

**Malsameco**, créé par l'ASBL Passe Muraille, est un jeu de plateau coopératif sur le thème de l'inclusion des personnes en situation de handicap, et du partage des différences. [www.passe-muraille.be/fr/malsameco-jeu-cooperatif.html](http://www.passe-muraille.be/fr/malsameco-jeu-cooperatif.html).

**Le Belgian National Orchestra** a établi sa programmation de concerts scolaires pour 2020-21. Plus d'infos : [www.nationalorchestra.be/fr/jeunes-publics/ecoles-et-academies](http://www.nationalorchestra.be/fr/jeunes-publics/ecoles-et-academies).

# PROF

en ligne

Retrouvez les articles publiés dans tous les numéros du magazine, mais aussi des compléments bibliographiques et d'autres reportages, via [www.enseignement.be/prof](http://www.enseignement.be/prof).

PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est une publication du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'Enseignement).

**Adresse** Magazine PROF - Local 4P16  
Avenue du Port 16, 1080 BRUXELLES

[www.enseignement.be/prof](http://www.enseignement.be/prof)  
[prof@cfwb.be](mailto:prof@cfwb.be)  
Tél : 02 / 690 81 33 Fax : 02 / 600 09 64

**Carte PROF** Pour joindre Carte PROF, remplir le formulaire de contact disponible via [www.carteprof.be/contact.php](http://www.carteprof.be/contact.php)

**Rédaction** Rédacteur en chef : Didier Catteau  
Journalistes : Patrick Delmée, Monica Glineur, Bertrand Larsimont, Dorothee Selle, Sophie Mulkers. Mise en pages : Olivier Vandeville

**Comité d'accompagnement** Fabrice Aerts-Bancken, Hafsa Benzouien, Lise Bruges, Quentin David, Claudio Foschi, Alain Faure, Eric Frère, Étienne Gilliard, Lise-Anne Hanse (présidente), Gérard Legrand, Héléne Lenoir, Jean-Michel Motte.

**Vie privée** Afin d'envoyer le magazine PROF à ses destinataires, la Fédération Wallonie-Bruxelles (AGE) traite les données à caractère personnel suivantes : nom, adresse et numéro matricule. La Communauté française ne conserve ces données que pendant le temps nécessaire à la réalisation de l'envoi du magazine.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les destinataires du magazine disposent, moyennant la preuve de leur identité, d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification à l'égard des données à caractère personnel les concernant.

ISSN 2031-5295 (imprimé)

ISSN 2031-5309 (online)

© Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction autorisée pour un usage en classe. Pour tout autre usage, reproduction d'extraits autorisée avec mention des sources.

**Éditeur responsable** Lise-Anne Hanse  
Avenue du Port 16, 1080 BRUXELLES

**Impression** Roularta Printing S.A.

**Tirage** 124 000 exemplaires, imprimés sur du papier portant le label FSC garantissant qu'il est issu de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés.

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche 54, 5000 - NAMUR  
Tél : 0800 / 19 199  
[courrier@le-mediateur.be](mailto:courrier@le-mediateur.be)

## À PRENDRE OU À LAISSER

**Mon projet Éco-solidaire** de l'ONG Autre Terre est un concours à destination du 3<sup>e</sup> degré du secondaire. Cet appel vise la réalisation de projets d'entrepreneuriat en milieu scolaire, dans le respect des principes de développement durable et d'économie sociale et solidaire. Inscription jusqu'au 16 septembre via [www.autreterre.org/animations-ecms/ecosolidaire](http://www.autreterre.org/animations-ecms/ecosolidaire).

**Génération zéro watt** est un défi destiné aux écoles primaires wallonnes, mêlant chasse au gaspi et autres activités pédagogiques autour de la gestion énergétique, organisé par Centre interdisciplinaire de Formation de Formateurs de l'ULiège. Candidatures avant le 30 septembre. [www.generationzerowatt.be](http://www.generationzerowatt.be).

**Girls Leading in Science – Girls** est un concours ouvert à des équipes féminines ou mixtes de 2 à 5 élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> secondaire. Objectif : réaliser avant le 3 janvier une capsule de 3 minutes sur « *ce qui vous fait le plus rêver en science* ». 50 élèves maximum seront sélectionnés pour la phase finale. À la clé : le minerval d'une année d'études pour chaque membre de l'équipe lauréate. [girlsleadinginscience.be/accueil](http://girlsleadinginscience.be/accueil)

**Alberto Giacometti – L'Humanité absolue** : La Cité Miroir à Liège exposera une sélection d'œuvres du sculpteur et peintre suisse du 17 octobre au 17 janvier 2021. Visite scolaire sur réservation : [reservation@citemiroir.be](mailto:reservation@citemiroir.be). [www.citemiroir.be](http://www.citemiroir.be)

**Les Chèques Sciences d'Innoviris** : l'Institut bruxellois pour la recherche et l'innovation peut octroyer de 3 000 à 5 000 € par école (maternelle, primaire ou secondaire) située en Région de Bruxelles Capitale pour l'organisation d'activités de sensibilisation aux sciences. Les détails via [innoviris.brussels/fr/cheques-sciences](http://innoviris.brussels/fr/cheques-sciences).

**L'ASBL Ose la Science** a réalisé une enquête auprès des rhétoriciens ayant participé en janvier 2020 à son séminaire *Parlons climat : comprendre et agir !* Résultats de l'enquête et inscription de sa classe au séminaire 2021 (sur l'intelligence artificielle) via [www.oselascience.be/seminaire-24](http://www.oselascience.be/seminaire-24).

**Le Théâtre du Copion**, qui pratique le théâtre-action, a dans son catalogue actuel plusieurs créations collectives disponibles, notamment pour les publics scolaires. Il organise aussi des formations ou ateliers, et peut réaliser des spectacles « sur mesure ». Infos via <https://www.theatreducopion.be> (> Spectacles disponibles).

**BELEXPO**, exposition sur le climat et les villes de demain, mise sur pied par Bruxelles Environnement, à Tour et Taxis. Conçue pour que les enfants de fin de primaire et début de secondaire apprennent en s'amusant, l'exposition permet un parcours pédagogique en lien avec les programmes scolaires. Pour préparer et exploiter sa visite de classe, visiter [www.belexpo.brussels/fr/enseignants](http://www.belexpo.brussels/fr/enseignants).

**ChanGements pour l'Égalité** organise un débat *Avec le Pacte... on va y arriver cette fois-ci ?* le samedi 10 octobre (13h30-17h30), à Bruxelles. Participation gratuite mais inscription obligatoire : [www.changement-egalite.be/Avec-le-Pacte-on-va-y-arriver](http://www.changement-egalite.be/Avec-le-Pacte-on-va-y-arriver).

**Informé sur la désinformation** : le Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias et l'Association des journalistes professionnels ont produit un outil pédagogique permettant d'aborder la question de la désinformation ou des « fake news ». La brochure est téléchargeable intégralement ou fiche par fiche via [csem.be/journalistesenclassefacealadesinformation](http://csem.be/journalistesenclassefacealadesinformation).

**La Commission nationale pour les droits de l'enfant** a partagé les résultats de son étude relative aux enfants dans la migration. [ncrk-cnde.be](http://ncrk-cnde.be) (> Projets > Études spécifiques)

**Migration, au-delà des préjugés** : depuis la crise de l'accueil des réfugiés de 2015, ce projet rassemble un collectif de volontaires, accompagnés par l'ULB et le Conseil Jeunesse Développement (CJD), autour d'un objectif commun : élaborer des outils d'animation à destination des jeunes. Il a créé un webdocumentaire ([www.migration-prejuges.eu/login/index.php](http://www.migration-prejuges.eu/login/index.php)) destiné aux 14-25 ans, qui allie pédagogie et savoir scientifique à travers quatre épisodes ludiques et participatifs.

**Kidzkit de Médecins sans Frontières** : il s'agit d'un jeu gratuit et coopératif pour faire connaître aux enfants des classes de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> primaire les défis actuels de l'aide humanitaire. Les enseignants peuvent commander *Kidzkit* via [kidzkit@msf.be](mailto:kidzkit@msf.be) ou [www.msf-azg.be/fr/KidzKit](http://www.msf-azg.be/fr/KidzKit).

**L'atelier mobile TechTruck de l'OpenHub** permet aux écoles du Brabant wallon de bénéficier gratuitement de matériel et d'experts pour construire, avec les enseignants, un projet pédagogique autour de l'apprentissage « par le faire ». [www.openhub.be/techtruck](http://www.openhub.be/techtruck).

**L'ASBL GoodPlanet Belgium** propose une série de projets éducatifs (du maternel au secondaire) liés au développement durable pour 2020-2021. Sélectionner « Public cible » via [www.goodplanet.be/fr/nosactions](http://www.goodplanet.be/fr/nosactions).

**L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse** a organisé une enquête auprès de 1 000 enfants de 5 à 12 ans et obtenu leur avis sur l'organisation de la pause de midi dans les écoles. Complément d'analyses 2020 et rapport de l'étude disponibles via [www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=20911](http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=20911).

**CHANGE** : ce programme éducatif sur la migration et le vivre ensemble, organisé par JRS Europe (une organisation catholique internationale) vise à sensibiliser et faire participer les jeunes du secondaire sur les thématiques de migration et des personnes réfugiées. [www.jrschange.org/fr](http://www.jrschange.org/fr).

## Le FIFF Campus retourne à l'école

La 35<sup>e</sup> édition du Festival international du film francophone se tiendra du 2 au 9 octobre à Namur.

Partenaire de Carte PROF, le FIFF offrira trois fois deux places pour un des films de la programmation générale, via un concours annoncé mi-septembre sur [www.carteprof.be](http://www.carteprof.be).



Outre sa programmation et ses initiatives destinées aux professionnels du cinéma, le FIFF comporte un volet pédagogique, le FIFF Campus ([www.fiff.be/le-volet-pedagogique-du-fiff](http://www.fiff.be/le-volet-pedagogique-du-fiff)). Et cette année, certains ateliers et projections scolaires pourront être organisés au sein même des établissements scolaires !

Les ateliers techniques du FIFF Campus permettent d'expérimenter les procédés de construction d'un film ; les ateliers citoyens ouvrent les yeux sur le monde en s'appuyant sur les films programmés, des expositions, conférences, visites de plateaux télé et ciné...

#Les défenseursdedemain, projet né en 2019, a l'ambition de fédérer autour d'une initiative porteuse de sens à laquelle les écoles peuvent participer. En 2020, il s'agira de composer un « jardin 100 % solidaire », en rassemblant les fleurs créées avec des matériaux de récup'.

Les enseignants peuvent aussi rejoindre un comité de professeurs-relais du FIFF Campus, dont l'objectif est de soutenir le Festival et d'agir comme relais au sein des écoles. •

► [carteprof.be/index.php?mod=firme\\_view&fi\\_id=6286](http://carteprof.be/index.php?mod=firme_view&fi_id=6286)

## Planète vivante

Le Museum des sciences naturelles ouvrira dès le 10 septembre une toute nouvelle salle d'exposition permanente, intitulée *Planète vivante*.

En restauration depuis plusieurs mois, cet espace de 2 000 m<sup>2</sup> portera le total de la surface du musée à 8 000 m<sup>2</sup> et sera « consacré à la biodiversité et l'écologie sur terre, en mer... partout sur la planète ». *Planète Vivante* explique ce qu'est la biodiversité, les relations que les espèces qui peuplent la Terre entretiennent entre elles, et l'importance pour les humains, de préserver cette riche biodiversité.

Sur deux étages, cet espace exposera plus de 850 spécimens, de la girafe au puceron en passant par le koala, mais aussi des modèles 3D à toucher, des média visuels, des animations et dispositifs interactifs ludiques. •

► [carteprof.be/index.php?mod=firme\\_view&fi\\_id=2743](http://carteprof.be/index.php?mod=firme_view&fi_id=2743)



## La Belgique dans tous ses états !

Le Mundaneum, à Mons, expose plus de 200 affiches, cartes postales, dessins de presse... retraçant l'histoire de l'imagerie politique et populaire de la Belgique.

L'exposition que propose jusqu'en avril 2021 le Mundaneum, partenaire de Carte PROF, repose sur l'ouvrage d'Éric Van den Abeele, *La Belgique dans tous ses états* (éd. Luc Pire, 2019).

On peut y voir des images polémiques, drôles ou parfois tristes qui reflètent l'évolution de la représentation de la Belgique à travers le temps, oscillant entre l'appel à l'unité nationale et les divisions politiques ou idéologiques. Ce sera aussi l'occasion de découvrir la manière dont se sont construites l'identité belge et les prémices des tensions communautaires actuelles. Grâce aux images, l'exposition offre un regard neuf et accessible, souvent absent des livres d'histoire.

Des visites guidées ou pédagogiques sont proposées. La médiation de l'exposition est assurée pour tous et le contenu est traduit en trois langues. •

► [carteprof.be/index.php?mod=news\\_view&ne\\_id=3092](http://carteprof.be/index.php?mod=news_view&ne_id=3092)



CARTE  
PROF

# Les Aventures numériques du PASS

Le PASS a décidé d'amplifier sa démarche *Hors les murs* d'animation dans les écoles. En commençant par des Aventures numériques.

Partenaire de Carte PROF, le PASS a inauguré *Hors les murs* l'an dernier, avec ses Aventures numériques déjà évoquées dans ces pages <sup>(1)</sup>. Dès cette année scolaire, *Hors les murs* va grandir. L'idée est bien « d'aller animer dans les écoles, avec des animateurs et du matériel du PASS, et d'outiller les enseignants pour exploiter la visite ».

## Le PASS vient à vous

Si pas en septembre, en tout cas dès janvier, de nouveaux thèmes (autres que le numérique) vont rejoindre les premières Aventures initiées l'an dernier, et destinées aux classes de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire et de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> secondaire.

Une journée d'Aventures numériques se déroule en deux temps : la 2<sup>e</sup> période de cours se centre sur « le numérique et moi ? » : échanges, démonstration avec objets technologiques, vidéo, et une participation active du public. La suite de la matinée et l'après-midi sont consacrés à un atelier (2h à 2h30) que l'enseignant choisit parmi trois propositions qui, toutes, font intervenir de la programmation.

## Formations IFC

Dans le prolongement de ce projet, le PASS propose deux jours de formation (reconnue par l'IFC) permettant aux enseignants débutant en la matière de découvrir des outils pédagogiques pour apprendre la logique de programmation en classe. Soit les 1<sup>er</sup> et 2 février 2021, soit les 1<sup>er</sup> et 2 mars. Inscription via [www.ifc.cfwb.be](http://www.ifc.cfwb.be) (code formation 205002025). •

D. C.

<sup>(1)</sup> <https://pass.be/ecoles/3e-primaire-a-la-6e-secondaire/les-aventures-numeriques-a-lecole>  
Lire aussi l'article paru dans notre numéro de mars 2020 : [www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=2972](http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=2972)

► [carteprof.be/index.php?mod=firme\\_view&fi\\_id=2770](http://carteprof.be/index.php?mod=firme_view&fi_id=2770)

